

Le sport : un crime institutionnalisé

Patrick Vassort

L'économie du sport, dans sa version mondialisée, souvent nommée *sport business* est, aujourd'hui, l'un des lieux les plus ouverts aux pratiques illicites et mafeuses. L'importance des flux financiers, humains, la diversité des formes d'investissements, bâtiments, produits dérivés, équipes techniques, équipements et matériel sportifs, matériel humain, font de l'institution sportive une poche de liberté pour ces stratégies illicites et mafeuses européennes et mondiales. Ces dernières reposent essentiellement sur l'incompréhension générale de la structuration du système économique sportif, une fascination pour le fait sportif, les formes de domination, la « performance » corporelle et le profit potentiellement réalisable. Cette incompréhension est la conséquence d'une analyse économique officielle, institutionnelle, en forme de prestation de service (1), qui répond davantage aux besoins des institutions dominantes qu'à ceux du développement des savoirs. La fascination réelle est aussi un oubli de la réalité. Lorsqu'un événement vient distordre la vision dominante, il n'est pas rare d'entendre que le sport est dénaturé, qu'il a été instrumentalisé par les « affaires », que nous sommes en présence de perversions. Le silence honteux sur la nature de l'institution sportive se métamorphose en déni et parfois en *omertà*, c'est-à-dire en silence organisé, structurel, institutionnel, tant il est impossible d'ignorer la réalité sportive hebdomadaire. Il suffit de prendre pour

(1) Voir sur le sujet Jean-Marie Brohm, *La Machinerie sportive. Essais d'analyse institutionnelle*, Paris, Anthropos/Économica, 2002, p. 32 et Patrick Vassort, « Pour une épistémologie de la sociologie du sport », in Patrick Vassort (sous la direction de), *Les Irréductibles*, n° 4 (« Sociologie politique de l'institution sportive »), Université de Paris 8-Saint Denis, juin-juillet 2004, pp. 117-224.

exemple les travaux de Sebastian Roché qui démontrent fort bien que la pratique sportive non seulement ne permet pas de voir baisser les violences urbaines, mais qu'elle est souvent l'occasion de ces dernières, avant même les discothèques ou les bars (2) puisqu'elle permet d'habituer à l'usage de la force et de valoriser cette dernière. Cela n'empêche nullement le Conseil de l'Europe de promouvoir la pratique sportive à la manière de tout propagandiste. N'est-il pas écrit au sein d'une de ses brochures que « le sport est important pour l'exemple qu'il donne dans la société et peut ainsi être utilisé comme un atelier pratique pour la tolérance » (3) ? Du silence volontairement organisé aux conduites illicites, il n'y a parfois qu'un pas et les relations troubles qui existent entre les milieux sportifs et mafieux, entre les institutions sportives, la financiarisation du monde et les comportements mafieux ne sont que trop rarement étudiées et analysées. Il en va de même des pratiques opaques qui permettent d'organiser les corruptions, les petites tricheries, les étranges rapports du monde sportif avec les flux financiers. Il est cependant important de noter que dans les interrelations économiques officielles et reconnues, le sport flirte déjà en permanence avec des comportements illicites, faits de rapports de force, de silences et de réseaux d'influence.

L'économie sportive plus ou moins souterraine représente, à n'en pas douter, une part importante des flux financiers du sport mondial. Elle structure donc certainement le mode de fonctionnement et de production sportif, l'économie globale du sport et, dans le même temps, elle lui donne sens ainsi qu'à l'institution sportive. Le travail entrepris vise donc à démontrer combien l'économie officielle du sport, financements de clubs, investissements dans l'immobilier, transactions/transferts de sportifs, sponsoring, développement de l'institution sportive, peut être perméable aux tentatives illicites et mafieuses ou à toute action assimilable au développement mafieux. Cette économie ouverte, fluctuante, et en même temps opaque et peu surveillée, est une aubaine pour les criminalités qui gangrènent ainsi le tissu social et politique de ce que je pourrais nommer la société totale. Il est évident que je ne parlerai ici que de la partie visible de l'iceberg.

L'un des enjeux de cet article est également de donner à voir un monde en mouvement où, ce que l'on nomme les « organisations criminelles », pour définies qu'elles soient, n'en sont pas moins en mutation perpétuelle. Si le monde mafieux se définit par des méthodes, des structures, des clans ou des familles, comme l'écrit Jean Ziegler, il serait aujourd'hui important de penser la mafia comme institution du crime. La conséquence de cela, si nous en croyons René Lourau, est qu'une mafia est également travaillée par la négativité. Cela signifie que son rôle n'est pas seulement

(2) Sebastian Roché, « Plus de sport, plus de délinquance chez les jeunes », in *Recherches et prévisions*, n° 82, décembre 2005.

(3) Conseil de l'Europe, « Lutter contre le racisme et l'intolérance », in *Activités du Conseil de l'Europe*, Strasbourg, février 2004, p. 65.

d'assurer la richesse de ses membres par des actions illicites dans le cadre de la corruption des lois, mais bien d'assujettir les agents de l'État et de tous les États, les institutions étatiques, les grandes institutions économiques et politiques aux intérêts mafieux afin de s'assurer une hégémonie nationale ou internationale (4). Si une petite organisation criminelle sera dépendante des contraintes répressives imposées par l'État, l'institution criminelle, celle que l'on nomme mafia et qui vise à l'universalité de sa pratique, c'est-à-dire à sa reconnaissance planétaire, aura une puissance égale ou supérieure à celle de l'État. De ce fait, elle entretiendra des relations tant avec l'économie licite qu'illicite, avec ce que nous pourrions définir comme étant une criminalité de haute comme de basse intensité (5). Il s'agit donc de faire entrer, à différents niveaux d'engagement et d'implication, la totalité sociétale dans la logique mafieuse qui devient alors le stade ultime du capitalisme (6). Alors, la mafia est plus que ce qu'elle semble être et la négativité se trouve ici puisque en devenant jusqu'à l'absurde la recherche du profit et du rendement capitalistique, le crime institutionnalisé impose sa logique à l'ensemble des sociétés capitalistes avec lesquelles il entre en compétition, en leur imposant sa puissance et pour lesquelles profits et rendements sont les finalités des désirs individualisés. Ce système possède donc une réalité qui irrigue quasiment toutes les formes sociales et sociétales. Si les institutions du crime participent d'une économie licite et illicite, les économies licites utilisent les systèmes du crime institutionnalisé (7). C'est pour cela que l'institution sportive, lieu de la compétition névrotique, sans limites et sans raison, semble si perméable aux mafias et aux logiques et comportements mafieux.

Pourtant, cet article ne prétend pas éclairer toutes les relations de l'institution sportive avec les comportements illicites ou mafieux car la recherche éperdue de compétitivité rend complexe toutes ces relations. Mais, la vente de joueurs, les paris multiples, la préparation médicale, le dopage, les enjeux financiers, l'existence de réseaux d'influence, l'absorption de l'institution sportive par la société du spectacle (8), les rapports avec les milieux du bâtiment, participent, entre autres, des risques de développement mafieux. Et, son utilisation politique dans le monde capitaliste engendre une vulnérabilité évidente à toute forme de domination, y compris et surtout illicite.

(4) Voir René Lourau, *L'Analyse institutionnelle*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

(5) Voir Jean de Maillard, « Penser le crime après Émile Durkheim : à quoi sert la criminalité ? », texte *infra*.

(6) Voir Jean Ziegler, *Les Seigneurs du crime. Les nouvelles mafias contre la démocratie*, Paris, Éditions du Seuil, 1998.

(7) Voir Clotilde Champeyrache, *Sociétés du crime. Un tour du monde des mafias*, Paris, CNRS Éditions, 2007.

(8) Ce que l'on nomme vulgairement la « peopolisation » des sportifs.

Une économie perméable et ouverte aux risques mafieux

La financiarisation croissante du système sportif, les spéculations outrancières, les affects débordants qui participent de la mise en spectacle, la recherche de la performance et la domination, sont les bases indéniables de l'ouverture aux criminalités institutionnalisées. Mais pour cela, il faut également que se développe un silence volontaire ou aveugle né d'un désintéret ou d'une fascination coupable (9). Les économistes du sport, tout comme les sociologues, les journalistes ou les hommes politiques se sont souvent fait les porteurs des projets du développement sportif tout en taisant les risques et les problèmes que posait l'institution sportive. La logique de performance et de productivité sportivo-capitaliste – je rappelle que ce sont les mêmes logiques qui opèrent – participe du développement des flux financiers sportifs (développement des publicités, des équipements lourds, des produits dérivés fabriqués dans les ateliers du monde : Chine, Pakistan ou Corée du Sud) qui rend difficile le contrôle de la consommation et de la croissance. Il semble donc qu'analyser l'économie sportive selon les seules données officielles revient sans aucun doute à « bricoler » une sociologie ou une socio-économie très approximative qui est, selon la définition même du *Petit Robert* « arranger, réparer tant bien que mal, de façon provisoire » (10) l'image d'une économie et d'une institution acceptables.

Ainsi, comprendre les rapports économiques qui existent entre le sport et les institutions télévisuelles (11) n'est réalisable qu'à condition de se rappeler que les méthodes utilisées dans ces relations ne correspondent que rarement aux canons du genre (appels d'offres absents, résultats de concours biaisés, surévaluation des « produits » sportifs, etc.). De même, l'étude des salaires, de leurs coûts et celui de « la production du spectacle sportif » (12) ne prend pas en considération certaines sommes versées au titre des rémunérations, des transferts, des arrangements divers dans l'ordre des compétitions, introduites pour blanchiment par l'intermédiaire de caisses noires, d'entreprises diverses et variées, officielles et non-officielles. Je pourrais ajouter que l'étude du financement des équipements sportifs

(9) Il est toujours intéressant de voir combien certains « scientifiques » développent une forte empathie vis-à-vis de leur objet de recherche. Je pourrais ainsi rappeler le cas de Pascal Boniface dont les relations au sport et à l'institution sportive ne sont plus à démontrer. Voir sur ce sujet Patrick Vassort, « De la méthode ou la nuit de Pascal Boniface » in *Illusio*, n° 3 (« Idéologies contemporaines »), automne 2006, pp. 475-488.

(10) Claude Javeau va également utiliser cette notion de bricolage pour élaborer une théorie d'une autre ampleur. Voir son ouvrage *Le Bricolage du social. Un traité de sociologie*, Paris, PUF, 2001.

(11) Voir sur ce sujet, Fabien Lebrun, « Mafias, médias et sport : une alliance anti-démocratique », texte *infra*.

(12) Jean-François Bourg et Jean-Jacques Gouguet, *Analyse économique du sport*, Paris, PUF, 1998, p. 164.

par l'économie publique ne peut que souffrir de l'opacité qui règne au sein des marchés qui concernent, par exemple, les Bâtiments et Travaux Publics (BTP).

Il est donc aisé de comprendre que l'organisation d'une compétition comme celle des Jeux olympiques fait émerger des intérêts et des enjeux politiques et économiques considérables. C'était le cas du projet de l'organisation des Jeux à Paris en 2012. La Région Île-de-France s'était engagée sur un milliard d'euros, la ville de Paris avait voté un budget de 1,27 milliard et les garanties de l'État devaient porter sur 1,2 ou 1,3 milliard (13). Pour ce qui concerne l'aménagement des 32 sites sportifs prévus pour l'organisation des Jeux, 16 étaient à construire, mais seuls quatre devaient survivre aux Jeux (14). Il devait également y avoir le Village olympique et le Village des médias, la modernisation, la construction ou l'accroissement du système de transports en commun (RER et tramway). Pourtant, pour importante qu'elles soient, les sommes officielles prévues ne suffisent souvent pas et nous nous apercevons que l'organisation d'une compétition sportive, la construction d'un édifice ou d'un équipement lourd, fait toujours face à d'étranges surcoûts. L'organisation des Jeux olympiques d'hiver de Turin connaissait en novembre 2004 un manque de 220 millions d'euros pour boucler le budget (1,175 milliard d'euros) car les chantiers avaient du retard (15). D'autres exemples sont tout autant explicites. Le Stade de France, dont le coût de construction devait être de 419 millions d'euros, a coûté 772 millions d'euros. Cette augmentation est officiellement liée à la construction d'infrastructures à l'extérieur de l'enceinte. Cette différence a été financée à 53 % par des fonds privés, le reste l'étant par des fonds publics.

D'autres stades connaissent une inflation parfois plus spectaculaire encore. Ainsi, le nouveau stade de Wembley est passé d'un coût de 322 millions d'euros à 1,06 milliard. Celui de Sydney qui devait coûter 419 millions d'euros n'a coûté que 548 millions (16). L'organisation des Jeux olympiques de Londres en 2012 est une nouvelle occasion de dépenser de manière totalement incontrôlée. Le dossier qui prévoyait, en juillet 2005, des dépenses à hauteur de 3,4 milliards d'euros, coûte aujourd'hui plus de 13 milliards, soit, pour l'instant, un *quasi* quadruplement (17) du coût prévu lors de l'appel d'offre. Bien sûr, nous pouvons toujours penser qu'il s'agit d'une erreur, avec l'oubli du paiement de la TVA qui s'élève à près de 900 millions d'euros (18), mais la récurrence de cette situation – le budget des Jeux d'hiver de 2010 à Vancouver gonfle « au point d'exploser et de faire

(13) *L'Équipe*, 28 octobre 2004.

(14) *Libération*, 17 janvier 2004. Ces quatre équipements seraient un centre nautique, un vélodrome, un centre de tir et une très grande salle.

(15) *L'Équipe*, 19 novembre 2004.

(16) *La Tribune*, 15 mars 2002.

(17) <http://afp.google.com>, le 14 novembre 2007.

(18) *L'Équipe*, 29 novembre 2006.

peur aux politiques canadiens » (19) – donne à penser que nous sommes plus dans une stratégie permettant d’assurer officiellement des contrats et de créer des flux monétaires par l’acceptation inévitable de surcoûts qui, selon toute vraisemblance, sont de longues dates planifiables. De là à penser que des entreprises, des institutions financières et politiques puissent profiter indûment des grandes organisations sportives internationales avec l’accord de celles-ci, il n’y a évidemment qu’un pas. Les Jeux olympiques de Pékin ont coûté 30 milliards d’euros (20), et comme le souligne le Procureur de la République, Éric de Montgolfier, les mafias sont attirées par toutes les formes de richesses potentielles (21). Les surcoûts sont une occasion supplémentaire d’organiser de nouveaux flux, *a priori*, non planifiés, donc engendrant une plus grande vulnérabilité.

De nombreuses anormalités sont donc identifiables au sein de situations pourtant officielles. Ainsi, les clubs de football français, dont les subventions publiques devaient être régulées par l’effet de la loi Buffet sur le sport, votée en 1999, continuent de recevoir parfois trois à quatre fois les montants autorisés par le législateur en aides directes ou indirectes, subventions et prises en charge par les municipalités de l’entretien des stades, des dépenses d’eau, d’électricité ou de gaz. L’exemple de Lyon est significatif puisque la municipalité a donné son accord pour la construction d’une nouvelle tribune destinée à recevoir des loges privées. Ces dernières permettent aux utilisateurs du stade Gerland d’augmenter leur chiffre d’affaires par la signature de contrats de locations des loges avec des partenaires privés. Or, le stade Gerland est utilisé à 90 % par l’Olympique lyonnais. De même, à Rennes, une nouvelle tribune et sa loge pour VIP ont été financées par la ville et, à Strasbourg, Patrick Proisy, alors président du club, avait fait transformer des vestiaires en salons privés, aux frais de la municipalité, sans en informer cette dernière (22). Ainsi sont détournées les finances publiques des collectivités territoriales, qui participent, dans leurs fonctions officielles, de ces risques d’émergence d’économies illicites. Mais nous sommes là encore en présence de « petites sommes ».

En revanche, les Jeux olympiques sont devenus un enjeu important pour les équipementiers qui se livrent une bataille économique dont les sportifs et les téléspectateurs sont les objets plus ou moins consentants. Ainsi, pour obtenir une visibilité et capter l’attention des 4 milliards de téléspectateurs espérés, qui sont aussi des consommateurs potentiels, les équipementiers utilisent des sportifs jusqu’à l’absurde. L’exemple du nageur australien Ian Thorpe est symptomatique puisque « sous contrat individuel avec Adidas, sa fédération a signé avec le spécialiste de la natation Speedo et

(19) *Ibidem*.

(20) Voir www.courrier-international.com, le 7 août 2008.

(21) Voir Éric de Montgolfier, « Du jeu des apparences. Normes, déviances et criminalité », (entretien avec Patrick Vassort), texte *infra*.

(22) *L’Expansion*, 27 novembre 2002.

le Comité olympique australien a comme partenaire Nike » (23). Il choisira (est-ce une négociation chiffrée ?) ses équipements en fonction des situations individuelles et collectives, Nike pour les cérémonies protocolaires, Adidas pour sa combinaison avec la marque gommée pour ne pas froisser Speedo. Tout cela n'est pas récent puisque depuis de nombreuses années, « les grandes marques luttent pour s'offrir à prix d'or les champions, voire les fédérations ou les épreuves » (24) sportives qui portent désormais le nom des sponsors. S'offrir un(e) champion(ne) de niveau mondial reste pour une marque la recherche ultime. Nike, qui sponsorisait l'athlète Marion Jones, avait rendu publique l'idée d'un « défi » au centre duquel se trouvait l'athlète : elle devait gagner cinq médailles d'or aux Jeux olympiques de Sydney. À ce défi insensé, Jones n'a répondu « que » par le gain de trois médailles d'or et de deux de bronze (25), et nous savons dans quelles conditions (26). Le même style de pari a été engagé par la société Speedo avec le nageur américain Michaël Phelps dont l'objectif était d'égaliser ou de dépasser au Jeux de Pékin en 2008, la performance de Mark Spitz qui, en 1972, gagna 7 médailles d'or aux Jeux olympiques de Munich (27).

L'importance des sommes, des fluctuations monétaires et des valeurs, expliquent sans doute les prises de risques et les politiques économiques agressives. Les bénéfices effectués par les quatre principaux équipementiers sportifs lors de leur exercice 2004 sont le résultat de cette agressivité douteuse. Nike a généré un bénéfice de 775 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 12,25 milliards de dollars sur l'exercice clos au 31 mai 2004. Adidas, pour sa part, a fait un bénéfice de 260 millions d'euros, en hausse de 14 %, pour un chiffre d'affaires de 6,2 milliards d'euros, en baisse de 4 %. Reebok a réalisé un bénéfice de 157 millions de dollars pour un chiffre d'affaires de 3,5 milliards de dollars. En ce qui concerne la marque Puma, en 2003, son bénéfice s'est élevé à 179 millions d'euros, en hausse de 111 %, pour un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros, en progression de 40 % (28). En 2006, et seulement pour ce qui concerne le football, Adidas aurait réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros contre 900 millions l'année précédente (29). Ces résultats sont aussi la conséquence de politiques de délocalisations, du travail des populations les plus démunies de la planète (30) où certaines mafias sont largement implantées, et de salaires honteusement bas, autrement dit d'un *quasi* esclavagisme.

(23) *Le Monde*, 14 août 2004.

(24) *Le Monde*, 8 février 2000.

(25) *L'Équipe Magazine*, n° 962, 7 octobre 2000.

(26) Marion Jones, convaincue de dopage, a avoué son implication dans l'affaire dite « Balco ».

(27) *Le Monde*, 26 août 2004.

(28) *Le Monde*, 8 février 2000.

(29) *Libération*, 29 juin 2006.

(30) Voir Patrick Vassort, *Football et politique. Sociologie historique d'une domination*, Paris, Les Éditions de la Passion, 1999.

Cette économie douteuse participe de la structuration des marchés des programmes sportifs télévisés. Il est possible d'y repérer l'euphorie la plus débridée et les périodes de crise les plus extrêmes, chaque appel d'offre cachant potentiellement des pratiques douteuses ou économiquement dangereuses. Ainsi, l'un des empires médiatiques les plus puissants, le groupe Kirch, a déposé son bilan en avril 2002 après avoir acquis, pourtant, les droits de retransmission des Coupes du monde de football 2002 et 2006. KirchMedia a conservé ces droits, ces derniers étant considérés comme l'un des actifs les plus rentables de la galaxie Kirch. Ils seront transférés à la filiale KirchSport basée à Zoug en Suisse avec l'étrange accord des banques, malgré le fait que le groupe Kirch soit réputé « pour l'opacité de ses comptes » (31).

Quelques mois après cette « faillite », le Sportel, rendez-vous européen annuel de la vente d'événements et d'émissions sportifs, laisse entrevoir les graves difficultés liées au marché des droits de télévision. En Angleterre, en Espagne, en Italie, en Allemagne, « toutes les chaînes payantes ou les bouquets satellites détenteurs des droits pour le foot connaissent de graves difficultés financières. En France, Canal Plus ne se trouve pas non plus dans une situation affriolante » (32). Le journaliste Gérard Ernault notait d'ailleurs dans le magazine *France Football* que, concernant le financement du Championnat de France de football, la chaîne cryptée était « sans doute allée à l'extrême limite de ses possibilités financières afin de conserver au moins le leadership de l'affaire » (33). C'est dans cette ambiance que les droits de retransmission du championnat vont être mis en jeu en 2002. Mais la proposition de Canal Plus (480 millions d'euros) assortie d'une prime d'exclusivité (290 millions) est contestée par TPS. Le 23 janvier 2003, le tribunal suspend la décision (34). Il faut dire que les institutions chargées de se mettre d'accord pour la retransmission des matches de Ligue 1 n'ont pas l'habitude des pratiques légales puisque, avant 1999, la Ligue professionnelle de football vendait ses matches sans appel d'offre à la chaîne Canal Plus (35). Le résultat de cet appel d'offre final donnera raison à Canal Plus qui déboursa, à la surprise générale, 600 millions d'euros par an sur trois ans (36), soit presque le double du contrat précédent qui s'élevait à 375 millions d'euros. Une telle somme interpelle et questionne sur les intérêts de Canal Plus. En effet, l'argent injecté sert les intérêts d'une chaîne qui était à l'époque l'actionnaire majoritaire du Paris Saint-Germain. De la sorte, les clubs ont une manne financière disponible en augmentation de 30 à 40 % qui permet une activité accrue sur un marché des transferts pour le moins

(31) *Le Monde*, 8 avril 2002.

(32) *L'Humanité*, 2 octobre 2002.

(33) *France Football*, 19 avril 2002.

(34) *L'Équipe*, 5 novembre 2004.

(35) *Ibidem*.

(36) *L'Équipe*, 14 décembre 2004.

troublant comme je le montrerai ultérieurement. Sans doute la chaîne espère-t-elle également vendre plus cher les espaces publicitaires. Le dernier contrat signé entre la Ligue et les diffuseurs en février 2008 et jusqu'en 2012 a encore augmenté pour atteindre 668 millions d'euros par an. Ainsi, les comptes des clubs de football professionnel sont devenus positifs depuis la saison 2005-2006 (28 millions d'euros et 43 millions pour 2006-2007) (37). Les années précédentes étaient des années de déficit marqué avec, en 2002-2003, des pertes record de 151 millions d'euros. Les relations financières entre les institutions sportives et médiatiques relèvent donc des logiques capitalistes (accumulation, regroupement, sectorisation, conglomération, opacification, accroissement capitalistique, etc.) qui font des uns les clients et bailleurs de fonds, des autres les fournisseurs. Les relations ne sont donc pas simples, surtout lorsque les rôles deviennent confus comme c'est le cas pour Canal Plus, producteur et diffuseur d'images, détenteur de droits télévisés, gestionnaire du Parc des Princes, sponsor, exploitant de sites Internet, détenteur du droit d'image de joueurs et responsable de marketing sportif (38). Une certaine Fédération, en l'occurrence celle de tennis, connaît même des conflits d'intérêts lorsque le président (Christian Bîmes), devient le salarié d'une chaîne de télévision (TF1).

La participation croisée à de multiples activités financières multiplie les flux et les intéressements. De ce point de vue, le groupe Lagardère a, depuis quelques années, lourdement investit stratégiquement et financièrement sur le sport (39). Principalement par l'acquisition de Sportfive, l'un des fleurons du capitalisme sportif, puis par celle de la concession de la Croix-Catelan, siège historique du Racing Club de France dont ce dernier tirait de nombreux revenus. Arnaud Lagardère a, par la suite, attiré de nombreux sportifs, athlètes, judokas, tennismen, nageurs, tels Christine Arron, Leslie Djhone, Laura Flessel, Lucie Decosse, Tatiana Golovin ou Richard Gasquet. La dépense sportive officielle, en France, représente plus de 30 milliards d'euros avec une croissance de 5 % l'an. L'investissement de Lagardère a donc pour finalité de capter les flux financiers croissants et de les « installer » entre ses divers champs d'activité : « détecter, former, mettre à disposition des infrastructures, organiser des événements sportifs, acheter des droits d'images, en vendre, diffuser, assurer la promotion médiatique de ces événements » (40). C'est ainsi que le groupe veut concurrencer IMG, le « leader » du capitalisme sportif. En effet, « posséder » des sportifs, des compétitions, des droits à l'image, des médias (radios, télévisions, magazines) permettra au groupe de valoriser, de vanter, de communiquer, mais également de survaloriser, de jouer sur les droits à l'image qui ne sont pas imposables et qui participent de l'économie illicite du sport.

(37) *L'Équipe*, 12 février 2008.

(38) *Le Monde*, 29 novembre 2001.

(39) Voir *L'Équipe*, 6 décembre 2007.

(40) *Ibidem*.

La financiarisation du monde sportif a trouvé, depuis quelques années, une place officielle avec l'entrée en bourse des clubs de football. Cette entrée, qui en France, a été officialisée par la loi dite Lamour, devait permettre l'émergence « d'un nouvel outil important de financement du développement du football professionnel » l'autorisant de la sorte à « renforcer ses actifs » (41), selon les déclarations de l'UCPF (Union de Clubs Professionnels de Football). Pourtant, la contrepartie évidente de cette économie, c'est la dépendance des clubs au fonctionnement boursier et aux résultats sportifs. Ainsi, si la bourse permet hypothétiquement le financement des clubs, elle est également source d'ennuis économiques. L'exemple le plus connu reste celui du club de football de Parme. L'un des clubs les plus riches du Championnat italien (le *Calcio*) devait être vendu à la fin de la saison 2003-2004, à la suite de la faillite boursière frauduleuse du propriétaire et sponsor, le géant de l'agroalimentaire Parmalat (42). Pourtant, même sans apport boursier, le football est entré depuis longtemps dans une logique économique capitaliste, ces trente dernières années étant l'occasion d'une accélération du processus. Cette logique ne s'est jamais démentie. Aujourd'hui, l'exemple français de gestion de club est l'Olympique lyonnais qui développe sa « marque » avec l'aide d'une série de services et produits pour les partenaires et les supporters, deux boutiques, un restaurant, une agence de voyage, un salon de coiffure (43). Ce développement capitalistique est soutenu, depuis le 18 février 2001, par un statut de société anonyme sportive professionnelle (SASP) qui offre la possibilité à des investisseurs de toucher des dividendes sur l'activité du club. Ce statut permet aux dirigeants de faire participer les joueurs à la réussite sportive et économique de l'entreprise par le biais de *stock-options*, comme dans n'importe quelle activité économique capitaliste, une façon de faire de la spéculation et de rendre un peu plus opaque l'économie du sport (44). Pourtant, cela ne suffisait pas au bonheur du très libéral président de l'Olympique lyonnais, Jean-Michel Aulas, puisque ce dernier s'est battu de longs mois afin de faire accéder aux marchés boursiers la *holding* qui chapeaute le club de football (45).

En 2004, l'économie du sport en France a donc franchi une nouvelle étape. Édouard Landrain, député UMP, pense qu'il est alors nécessaire d'adapter le sport aux « réalités économiques » (46). Sa proposition supprime l'interdiction d'être actionnaire de plusieurs clubs et permet la libre circulation des capitaux. Les revenus salariaux des sportifs sont scindés en deux parties : la première, le salaire, est assujettie aux cotisations sociales alors que l'autre, issue de l'exploitation de l'image, qui est exonérée de char-

(41) *L'Équipe*, 22 septembre 2006.

(42) *Libération*, 10-11 janvier 2004. Je reviendrai sur ce sujet ultérieurement.

(43) *Libération*, 19-20 mai 2001.

(44) Voir sur le sujet *La Tribune*, 13 mai 2001.

(45) *L'Équipe*, 17 décembre 2003.

(46) Voir *Libération*, 14 octobre 2004.



Willy Bihoreau, *Œuvres* 2008.

ges sociales, peut représenter 30 % des revenus. Cette méthode est utilisée par le Real Madrid qui demande aux joueurs qui sont recrutés de céder leurs droits à l'image. Ainsi, lorsque Luis Figo signait des contrats avec la firme pétrolière Galp et Coca-Cola, des sommes, qui sont toujours supérieures à 50 % du contrat (près de 5 millions d'euros dans ce cas), revenaient au club de Madrid (47). Zinedine Zidane était dans une situation identique et, six mois après son arrivée à Madrid, les responsables du club madrilène expliquaient que le joueur était déjà rentable (48). L'instrumentalisation et la marchandisation des individus deviennent totales : les joueurs ne sont plus maîtres de leur image, l'opacité se développe, la financiarisation croît encore.

Cependant, l'inscription en bourse des clubs professionnels n'a pas pour résultat une réussite financière ou sportive puisque seul le club de

(47) *Le Monde*, 22 janvier 2002.

(48) *Ibidem*.

Manchester United, du temps où il était en bourse, a eu le succès sportif annoncé après son entrée sur les marchés financiers. C'est également le seul, jusqu'en avril 2004, à avoir maintenu le cours de son action au-dessus de son cours d'introduction, malgré quelques turbulences et, fort de sa réussite, le club est devenu la cible des financiers. En mai 2005, le milliardaire américain Malcom Glazer en prend le contrôle et décide de le sortir du système boursier (49) avec pour stratégie la récupération des droits de télévision du club, ce qui pourrait déstabiliser le financement du football anglais.

La réussite de Manchester United a donc motivé de nombreux clubs à agir identiquement, car l'économie du football professionnel est fragilisée par le système concurrentiel, le marché et le système spéculatif qui reposent autant sur l'espoir de résultats sportifs que sur le marketing économique. L'*eldorado* boursier ou les milliardaires « bienfaiteurs » apparaissent comme une planche de salut pour des clubs en difficulté et comme une stratégie de développement pour ceux dont les finances apparaissent saines. Les difficultés financières des clubs sportifs sont causées par un marché qui repose sur une spéculation vis-à-vis d'un spectacle et face à des résultats. Aussi, le rapport au transfert et au salariat (ou plus largement aux systèmes de rémunération) est très complexe puisque la demande des joueurs correspond à une spéculation et à la demande de valorisation des actifs des propriétaires de clubs qui assimilent la masse salariale à une valeur marchande. De ce fait, en 1998, les joueurs professionnels de basket des États-Unis avaient organisé un mouvement de grève qui dura plusieurs mois autour de revendications salariales (50), sachant qu'à l'époque, sur les 2 milliards de dollars de revenus annuels de la *League* de basket, 58,1 % revenaient à la part salariale, entraînant des difficultés de trésorerie inquiétantes pour de nombreux clubs (51). Dans certains clubs de football, la situation est pire encore puisque la masse salariale peut représenter entre 60 et 70 % du chiffre d'affaires (52).

Cette survalorisation intéresse tant les sportifs que les dirigeants. En mars 1999, *Le Monde* faisait état des problèmes financiers liés à l'inflation salariale au sein des clubs de football européens. Pour exemple, lors de la saison 1997-1998, la masse salariale des équipes professionnelles de football, en France, a augmenté de 27 %. Entre juin 1995 et juin 1998, le chiffre d'affaires de la Ligue 1 a augmenté de près d'un milliard de francs pour atteindre un chiffre de 3,25 milliards de francs (53) et pourtant, lors de la saison 1997-1998, aucun club de football français ne figure parmi les dix plus importants budgets européens. Celui du Paris Saint-Germain atteint

(49) Voir *L'Équipe*, 14 et 20 mai 2005.

(50) *Le Monde*, 13-14 décembre 1998.

(51) Voir *ibidem*.

(52) *Libération*, 1^{er} février 2006.

(53) Voir *Le Monde*, 2 mars 1999.

300 millions de francs, alors que le budget européen le plus important est celui du club anglais de Manchester United avec 880 millions de francs. Le dixième club européen, à l'époque le club de Parme, a un budget de 350 millions. Durant la même période, le salaire le plus important du championnat français atteint 1 million de francs par mois, mais de nombreux avantages accordés aux joueurs améliorent les revenus : salaires nets d'impôts, primes multiples (54) (à la signature du contrat, prime de résultats collectifs, individuels, etc.). Autrement dit, les flux financiers sont nombreux et difficilement observables.

En France, certains clubs de football sont de parfaits exemples de gestion opaque et complexe. Ainsi, en 2002, le joueur Piotr Swierczewski percevait un salaire mensuel de 76 225 euros, mais recevait annuellement une prime de 304 901 euros plus une prime de 76 225 euros en cas de qualification en Ligue des champions, plus une prime de 38 112 euros en cas de victoire en Coupe de France et de 30 480 euros en cas de victoire en Coupe de la Ligue. De son côté, Pascal Nouma avait contractuellement un salaire progressif qui, de la saison 2001-2002, partait de 137 205 euros pour arriver officiellement, en 2003-2004, à 167 695 euros. Il fallait ajouter à cela une prime mensuelle de logement de 3 049 euros plus une prime en cas de signature de nouveau contrat. Le joueur argentin Eduardo Tuzzio pouvait multiplier, en quatre saisons, son salaire par deux (55). Ces arrangements personnalisés participent de la difficulté à comprendre les formes de gestion des clubs sportifs professionnels et conséquemment leur contrôle.

L'histoire du sport professionnel, particulièrement du football, est marquée continûment par ces « erreurs de gestion » liées à des « surévaluations salariales », des versements de primes. Le Football Club de Nantes a été « plombé par les erreurs de gestion et les luttes politiques » (56), *La Tribune* note que « la gestion des clubs les plus riches (Lens, Marseille, Paris, Monaco, Strasbourg, Saint-Étienne) laisse à désirer. Investissements démesurés (plus de 2,5 milliards de francs ont été ainsi dépensés dans les transferts), dégringolade sportive : difficile de faire avancer ses idées alors que l'on n'est pas soi-même exempt de reproches. Emblématiques du "foot business" à la française, le PSG et l'Olympique de Marseille ont accusé sur les deux derniers exercices une perte cumulée de respectivement 142,3 millions de francs et 132,4 millions. Mauvaises relations avec le gouvernement, gestion chaotique : tout cela a indéniablement affaibli la légitimité de la nouvelle majorité de la LNF » (57). Quelques temps plus tard, l'OGC Nice est ruiné suite à des rapports difficiles avec la municipalité et surtout une

(54) Voir *ibidem*.

(55) *L'Équipe*, 2 avril 2002 et 17 mai 2003.

(56) *L'Équipe*, 15 décembre 1998.

(57) *La Tribune*, 18 mai 2001.

privatisation ratée (58). Au début de l'année 2002, les clubs de football français « croulent sous les dettes » (59) avec un déficit chiffré à 290 millions d'euros (53,66 millions d'euros pour la saison 2000-2001) (60) dont les causes sont l'inflation des salaires, le nombre trop important de joueurs professionnels et la spéculation risquée sur le résultat sportif. Au cours de la saison 2004-2005, les vingt clubs de Ligue 1 ont perdu 32,5 millions d'euros (61), mais la LFP (Ligue de Football Professionnel) va retrouver l'équilibre financier en juin 2008 grâce à l'étrange contrat passé avec Canal Plus.

« La faillite guette partout en Europe » (62) puisque en Italie, comme l'annonce *Le Journal du Dimanche*, l'AS Rome a fait l'objet d'une enquête des autorités financières et que le Milan AC est endetté à hauteur de 167 millions d'euros. En Espagne, le Fisc réclame 54 millions d'euros au Real Madrid, 50 à l'Atletico, 30 à Valence, 29 à Barcelone. La moitié des clubs de football de première division espagnole seraient en dépôt de bilan virtuel (63). En Italie, depuis 1981, chaque saison, une équipe est obligée de déposer le bilan. « Au début de la saison 2001-2002, l'endettement total des sociétés du *Calcio* s'est élevé à plus de 720 millions d'euros, soit le double de la saison précédente » (64) et plus du double du déficit français. 137 millions d'euros concernaient la seule Lazio de Rome au 31 mars 2001 (65). L'inflation des salaires et les « flops à la bourse » (66) seraient responsables de cette situation. Mais, loin de s'améliorer, celle-ci n'a fait que de se détériorer les deux saisons suivantes pour atteindre une dette de 1,9 milliard d'euros pour les seuls clubs de Série A italienne (67). Au cours de cette période, trois clubs sont déclarés en faillite : la Fiorentina, la Lazio de Rome et Parme (68). Les déficits pour 2002-2003 s'élevaient à 381 millions d'euros, pour 2003-2004 à 341 millions et pour 2004-2005 entre 350 et 400 millions (69), accroissant sans cesse la dette générale. Ailleurs, en Angleterre, le club de Leeds United cumule près de 150 millions d'euros de dette et est estimé en mars 2004 proche de la banqueroute (70). Pour sortir de cette impasse, le club brade ses joueurs (d'où la nécessaire survalorisation qui permet également l'évasion et le blanchiment) et ses produits dérivés. Le club

(58) Voir *L'Équipe*, 11 décembre 2001.

(59) *Le Parisien*, 9 mars 2002. Voir également *L'Équipe*, 2 février 2002.

(60) *L'Équipe*, 13 mars 2002.

(61) *L'Équipe*, 24 février 2006.

(62) *Le Journal du Dimanche*, 10 mars 2002.

(63) *Ibidem*. Voir également *La Tribune*, 11 mars 2002, pour qui « le football européen [est] au bord de l'implosion financière ».

(64) *Libération*, 2 juillet 2002.

(65) *L'Équipe*, 26 août 2002.

(66) *Libération*, 2 juillet 2002. Voir également *Le Figaro*, 26 juillet 2002.

(67) *Le Monde*, 3 mars 2004.

(68) *L'Équipe*, 5 mars 2004.

(69) *L'Équipe*, 24 février 2006.

(70) *L'Équipe*, 2 mars 2004.

de Chelsea connaît une dette record pour la saison 2004-2005 : 204 millions d'euros. L'Allemagne n'échappe pas au mouvement car au début de l'année 2005 la Ligue allemande de football (DFL) annonçait un endettement à hauteur de 698 millions d'euros pour les trente-six clubs professionnels du pays (71). Ces dettes permettent de nourrir les comptes de nombreux joueurs, d'agents douteux, de créditer des comptes au sein de paradis fiscaux et de créer des sociétés *off shore*. C'est d'ailleurs ainsi que fonctionne le Real Madrid, qui bat en 2009 tous les records puisque sa dette est estimée à 800 millions d'euros pour 360 millions de recettes en 2008, 257 millions ont été dépensés pour les transferts de joueurs et 90 millions d'euros le seront par an pour les salaires des deux joueurs Kaká et Ronaldo (72), le tout étant devenu possible grâce à deux prêts effectués auprès de deux banques différentes qui financent ces comptes de joueurs, agents et dirigeants situés dans les paradis fiscaux.

Ces difficultés financières motivent sans doute les clubs à se lancer dans l'aventure boursière, mais celle-ci ne répond pas aux « problèmes » posés par la gestion du sport professionnel. En effet, au 13 mars 2002, sur les trente-huit clubs de football européens introduits en bourse, seuls cinq d'entre eux ont un cours supérieur à celui de leur introduction (73). Deux années plus tard, seul Manchester a maintenu le cours de son action au-dessus de celui de son introduction (bien que racheté en 2005 et sorti de la bourse). Mais la spéculation accroît la mobilité des capitaux ainsi que celle des joueurs et permet d'augmenter les sommes versées pour les salaires et les transferts. L'acquisition de cette force de travail footballistique participe de la reproduction du capital, de son accroissement officiel et officieux. Les arrangements sont donc nombreux entre sociétés sportives, sponsors, financeurs ou supposés mécènes car, ils sont également nombreux, les « milliardaires », qui désirent investir en achetant des clubs de sport. En France, les cas les mieux connus sont ceux de Marseille, dont l'actionnaire principal est la famille Louis-Dreyfus ou de Rennes dirigé par l'homme d'affaires François Pinault. Mais les cas les plus célèbres sont ceux des clubs anglais de Chelsea, acheté par Roman Abramovitch, 2^e fortune de Russie, de Manchester United, acheté par Malcolm Glazer, de Manchester City, acheté par Suleïman al-Fahim, PDG du conglomérat Abu Dhabi United Group, sans compter les clubs de Portsmouth, d'Aston Villa et de West Ham, tous achetés par des capitaux étrangers. Chaque investissement s'accompagne généralement de dépenses pharaoniques en transferts, multipliant les déplacements de joueurs, les opérations comptables et les flux financiers.

Durant quelques années, le classement des plus importants transferts était à peu près resté stable. Il s'établissait ainsi en 2004 : Zidane, de

(71) *L'Équipe*, 25 février 2005.

(72) *Capital*, septembre 2009 et *L'Équipe Magazine*, 18 juillet 2009.

(73) *L'Équipe*, 13 mars 2002.

la Juventus de Turin à Madrid, pour 75 millions d'euros (2001) ; Figo, de Barcelone à Madrid, pour 61,7 millions (2000) ; Crespo, de Parme à la Lazio de Rome, pour 56,4 millions (2000) ; Ronaldo, de l'Inter de Milan à Madrid, pour 55 millions (2002) ; Rui Costa, de la Fiorentina au Milan AC, pour 43,7 millions (2001) ; Vieri, de la Lazio de Rome à l'Inter de Milan, pour 42,7 millions (1999) ; Inzaghi, de la Juventus de Turin au Milan AC, pour 41,1 millions (2001) ; Overmars, d'Arsenal à Barcelone, pour 41,1 millions (2000) ; Drogba, de Marseille à Chelsea, pour 37,5 millions (2004) et Thuram, de Parme à la Juventus de Turin, pour 36,6 millions (2001) (74). Pourtant, lors de l'intersaison 2009, les prix ont à nouveau « flambé » et de nouveaux records ont été battus. Le footballeur portugais Cristiano Ronaldo a ainsi été transféré de Manchester à Madrid pour 93,3 millions d'euros, Zlatan Ibrahimovic est passé de l'Inter de Milan à Barcelone pour 68 millions augmentés du joueur Eto'o et Kaká a rejoint Madrid pour 67,2 millions (75). Lors de cette intersaison, les clubs français ont également dépensé beaucoup d'argent. Ainsi, l'Olympique lyonnais aurait « investi » 53 millions d'euros en une semaine (76) et la Ligue 1 aurait dépensé 230 millions. Certains joueurs voient leur valeur augmenter étrangement. Ainsi, David Villa, international espagnol, serait estimé à 50 million d'euros (77) et de nombreux joueurs pourraient désormais prétendre avoir une valeur marchande dépassant les 40 millions. Les remplaçants de l'équipe anglaise de Chelsea sont évalués en 2008 à 130 millions d'euros (78). Les sommes proposées et les accords entre clubs ne correspondent évidemment pas à la valeur des joueurs ni aux capacités dégagées par les droits de retransmission, le *merchandising* et les différentes recettes aux guichets. Ce qui ne peut qu'étonner. Mais il est aussi intéressant de noter que seul un petit nombre de clubs participent de ces fonctionnements économiques. Des réseaux se constituent donc et participent de la circulation monétaire dans le milieu footballistique en participant de la circulation des travailleurs.

La circulation des joueurs et les causes de cette circulation intriguent et des hypothèses commencent à poindre. Philippe Piat, président de l'UNFP, le syndicat national des footballeurs professionnels, explique qu'« il y a un système de transferts virtuels. Des joueurs inconnus ou presque peuvent être vendus des millions. Pourquoi ? Parce que dans leurs bilans comptables, les dirigeants inscrivent la valeur supposée des joueurs et, de cette manière, font grimper la cote financière de leur club » (79). Autrement dit, le système professionnel sportif repose sur une spéculation inflationniste qui vise à cacher la valeur économique réelle des différents agents, des dif-

(74) *L'Équipe*, 20 juillet 2004.

(75) *France Football*, 4 septembre 2009.

(76) *L'Équipe*, 14 juillet 2009.

(77) *Ibidem*.

(78) *Libération*, 19 février 2008.

(79) *Ibidem*.

férentes structures. Le magazine *France Football* faisait paraître en mai 2003 le classement des vingt footballeurs ayant les revenus annuels les plus élevés. En tête de ce classement se trouve David Beckham avec 15 millions d'euros par an (6,6 millions de salaire annuel pour 8,4 millions en contrats publicitaires et revenus divers), puis Zinedine Zidane avec 14 millions (6,4 millions de salaire et 7,4 millions de revenus divers), Ronaldo avec 11,7 millions (dont 6,4 millions de salaire), Rio Ferdinand avec 9,62 millions (dont 5,12 millions de salaire) et Alessandro Del Piero avec 9,55 millions (dont 5,5 million de salaire) (80). En 2009, les salaires annuels de Kaká et de Ronaldo, à Madrid, s'élèvent respectivement à 9 et 9,5 millions d'euros (81), les contrats d'image n'y étant pas inclus.

Le rugby aussi connaît cette compétition pour les salaires, cette concurrence capitalistique effrénée. Ainsi en 2006, la Direction Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion remarquait qu'au niveau du Top 14, les clubs connaissaient une hausse de 51 % de la masse salariale en cinq années (82) alors que cette dernière ne peut atteindre réglementairement que 55 % du budget, charges sociales comprises. Toute augmentation salariale pose donc la question des revenus des clubs et de la gestion de ces derniers.

Les revenus des sportifs ne se limitent pas aux salaires ou aux contrats d'image. Les primes sont substantielles et évoluent dans le temps et selon la compétition. En 1998, chaque joueur de l'équipe de France de football aurait touché 4 millions de francs de primes diverses (83). Ce pactole aurait été de 3,65 millions de francs pour le Championnat d'Europe 2000 (84) et de 240 000 euros par joueur en cas de victoire lors de la Coupe du monde 2006 (85).

Même les sports qui relèvent de ce que certains sociologues appellent la « contre-culture », ceux de la « génération glisse », sont investis par les flux financiers, les sponsors et les intérêts économiques. Les meilleurs surfeurs sont ainsi désormais rémunérés. Moins que des footballeurs, certes, mais suffisamment pour être dépendants des sponsors et autres annonceurs. En évoquant les nouveaux surfeurs, le journal *Libération* parle de « génération planche à billets » (86). Les jeunes surfeurs californiens prometteurs commencent sur les vagues à 5 ans, ont leurs sponsors à 12 ans et deviennent professionnels à 18 ans. Professionnelle, la nouvelle vague de la glisse, le devient également dans ses structures de préparation. Durant les

(80) *France Football*, 6 mai 2003.

(81) *Capital*, septembre 2009

(82) *L'Équipe*, 3 mai 2006.

(83) *Capital*, décembre 1998.

(84) *L'Équipe*, 1^{er} juillet 2000.

(85) *L'Équipe magazine*, 16 février 2008.

(86) *Libération*, 6 septembre 1999.

périodes d'entraînement, ces nouveaux surfeurs, qui n'ont rien à voir avec les « *beach boys* » fantasmés des années soixante et soixante-dix, enchaînent *jogging*, *stretching*, musculation et s'entourent également de préparateurs physiques (87) avant d'en arriver, comme d'autres, au besoin de se sentir proche d'un préparateur mental.

Il est important de comprendre combien la « normalisation » économique de l'institution sportive, sa mise en forme sur le modèle majeur de l'économie dominante (88), pour sociologiquement et politiquement « logique » qu'elle soit, participe de la mise en risque par rapport aux institutions criminelles, les systèmes mafieux, et qu'elle en est peut-être même la condition désirée et *sine qua non*. Le journal *L'Équipe* ne doute d'ailleurs pas de cela et note que le club de football de Marseille est devenu une « machine à fric » (89) et décompte 58 mouvements de joueurs en une saison. Cette « autoroute » des transferts fait apparaître certains mouvements qui ne correspondent pas à la logique du marché. Ainsi le joueur Eduardo Tuzzio qui « ne valait pas un sou quand il a été présenté à Nantes d'abord puis au Servette pour, en trois jours, prendre de la valeur en venant à Marseille : 6,479 millions d'euros. Qui profite du pactole ? Gilbert Sau, qui prend sa part à hauteur de 586 928 euros » (90), le joueur, et peut-être d'autres acteurs, ayant la possibilité de récupérer, par l'intermédiaire d'une prime versée lors de son transfert suivant, une somme respectable.

L'économie du sport de haut niveau est donc une économie que l'on peut, à juste raison, juger à risques. Il s'agit d'une économie de prestige et de spectacle qui ne vise en rien l'intérêt général et participe dans sa logique spectaculaire de l'aliénation et de l'appauvrissement de certaines populations. Les Jeux olympiques d'Athènes ont été, après et sans doute avant d'autres Jeux, la promesse de la construction d'un monde meilleur. Ainsi, cette manifestation devait créer (comme les Jeux olympiques de Paris en 2012) 50 000 emplois et doper l'économie (91). Mais les investissements financiers consacrés aux Jeux olympiques ont participé de l'effet inverse. Pour 2004, le gouvernement grec qui devait s'en tenir à un déficit équivalent à 0,4 % du PIB (Produit Intérieur Brut) annonça un déficit de 1,2 % (92). De fait, et quelques mois après les Jeux olympiques, le déficit public grec atteint 6,1 % du PIB et est le plus important de l'Union européenne (93).

(87) *Ibidem*.

(88) Voir sur ce sujet les deux « affaires » dites Bosman et Malaja qui l'une après l'autre permirent d'établir dans le football les règles en vigueur sur les marchés européens de l'emploi.

(89) *L'Équipe*, 29 mars 2002.

(90) *Ibidem*.

(91) Voir sur le sujet Fabien Lebrun et Déjanire, « Bientôt, Athènes 2004 », in *Illusio*, n° 1 (« Jeux olympiques - Jeux politiques »), juin 2004, pp. 137-150.

(92) *Ibidem*, p. 143.

(93) *L'Équipe*, 17 mai 2005.

Dans le même temps, le bilan de l'organisation de cette manifestation pèse encore lourdement sur le développement économique à venir. Le coût initialement prévu de 4,6 milliards d'euros a été de plus de 7 milliards et l'État continue de payer pour des sites, aujourd'hui encore, inexploités. Cela passe, sans enquête, par le compte « pertes et profits exceptionnels ». Or, cet appauvrissement désiré de la sphère publique au profit de certaines sphères privées ressemble aux stratégies mises en place par les institutions criminelles (94). Il y a ainsi dans l'histoire de l'olympisme quelques étranges organisations, telle celle de Montréal qui resta sur un déficit de 990 millions de dollars (en 1976 !) (95).

Ces exemples de l'économie licite du sport montrent, si besoin est, combien l'accroissement de la financiarisation, la légèreté des règles, les possibles détournements de celles-ci rendent l'institution sportive poreuse aux infiltrations criminelles. Cette porosité permet de développer des actions, des organisations et des liens illicites avec les grandes institutions criminelles de la planète.

Mafias ou criminalité institutionnalisée : le chaînon manquant de l'organisation capitaliste du sport

La financiarisation est la condition indispensable à la mise en place d'une économie illicite systémique. Il est important de comprendre que les situations illicites observées dans le milieu sportif ne relèvent nullement d'épiphénomènes mais d'un système institutionnalisé ou qui s'institutionnalise. Cela signifie que les mafias, en tant qu'institutions criminelles, prennent position au sein de l'institution sportive ou plus exactement au sein du macro-système sportif qui comprend toutes les institutions connexes en lien avec le monde du sport et qui participent de ce macro-système.

Le terme de mafia peut, bien sûr, être discuté, si l'on considère de manière traditionnelle la structuration mafieuse. Mais je rappelle ici que le mouvement sociétal imposé par les mafias modifie également la perception, la structure, donc l'institution mafieuse. C'est aussi ce que montre l'économie illicite sportive qui crée des liens humains et institutionnels avec ce que l'on nomme en France le « milieu » ou certaines mafias. Il ne s'agit pas de galvauder le terme de mafia, mais de comprendre que le modèle proposé par les mafias traditionnelles se répand et s'enrichit dans la société sportive en devenant l'un des modèles dominants des sociétés capitalistes. C'est ainsi que des clubs de football et des fédérations développent des relations avec des institutions criminelles ou des individus fichés au « grand banditisme »

(94) Clotilde Champeyrache, *Sociétés du crime. Un tour du monde des mafias*, op. cit.

(95) Jean-Pierre Augustin et Pascal Gillon, *L'Olympisme. Bilan et enjeux géopolitiques*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 129.

(à Marseille, à Nice, en Chine, en Russie, en Italie, en Corse, au Brésil, en Colombie et sans doute un peu partout dans le monde). Les caractérisations en termes de mafia ou de criminalité institutionnelle ne sont donc pas utilisées à la légère car de nombreuses ressemblances sont identifiables entre la mafia traditionnelle et les structures et comportements qui « gèrent » différents secteurs du macro-système sportif. Il en va ainsi des jeux et paris clandestins, des drogues, de toutes les formes de corruptions, des détournements de fonds, du respect des secrets et silences, de l'utilisation d'institutions non officielles (entreprises et comptes bancaires), de la transnationalisation des affaires, du blanchiment d'argent. De plus, d'après le rapport 2003 du Service Central de Prévention de la Corruption (SCPC), « la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, relative aux nouvelles régulations économiques (NRE) a supprimé la référence aux “organisations criminelles” ou à la “criminalité organisée” mais a introduit la notion “d’activités criminelles organisées” traduisant l’embarras du législateur en l’absence de définition juridique de la criminalité organisée » (96). En ce sens, la criminalité institutionnalisée prend ici un peu plus de sens encore en devenant une extension de ce que peut être la mafia traditionnelle liée à un processus sociétal de criminalisation du monde sous la pression licite et illicite mafieuse et dans le cadre d'un capitalisme galopant.

Je ne parlerai pas de dérives mais, au contraire, je souhaite montrer combien le sport, de par sa philosophie de la performance, de par les moyens que cette dernière demande – silence sur les modes de préparation, opacités comptables et administratives, formes des financements des clubs et des individus, flux incontrôlés de capitaux, destinations inconnues de ces derniers, médicalisation croissante des sportifs, enjeux politiques croissants (97) – est le système par excellence du capitalisme mafieux.

Il est important de noter que le SCPC s'est intéressé de manière approfondie à l'institution sportive, ce qui augure des risques existant dans ce milieu. Le travail effectué par le service paraît théorique, mais il repose pourtant sur des observations très concrètes. Ainsi, dès son rapport de 1993-1994, le SCPC faisait paraître une étude dont le thème portait sur « sport et corruption : une approche comptable des flux financiers liés au

(96) Service Central de Prévention de la Corruption, *Rapport 2003*, Paris, Les Éditions des Journaux Officiels, 2004, p. 31.

(97) Voir sur ce thème la candidature de la ville de Paris pour les Jeux olympiques de 2012. Le scandale qui a suivi la désignation de Londres montre combien le projet politique de développement de Paris reposait sur une politique du développement du spectacle sportif, sur une communication luxueuse de la mairie et sur le paraître. L'une des idées qui devaient persuader du bien-fondé de la candidature était celle qui affirmait que les Jeux permettraient de créer plusieurs milliers d'emplois pérennes (de 40 000 à 100 000 selon les jours et les lieux de discours). Bien évidemment, rien ne permet de croire en cela puisque jamais une compétition sportive n'a permis de créer de tels emplois. Par contre, avec plus de sept milliards d'euros (somme minimale pour l'organisation des Jeux), il était possible de créer des emplois dans d'autres secteurs...

sport professionnel » (98). Sont relevées de nombreuses « manipulations » comme les surfacturations lors des matches de Coupe d'Europe de football, qui permettent aux clubs qui se déplacent de sortir des fonds supérieurs à ce qu'a réellement coûté le déplacement et ainsi, de constituer un « bas de laine » non déclaré. Il en va de même de la non comptabilisation de certains abonnements à l'année, dont la valeur aura été encaissée en espèces, ou des invitations *a priori* gratuite payées en espèces et non comptabilisées, ou encore de la sous-évaluation des recettes (99). La double billetterie est également évoquée (100) ainsi que la sortie frauduleuse de fonds comme celles qui sont effectuées pour l'organisation de matches amicaux qui n'auront jamais lieu. Il existe également des opérations perverses non frauduleuses car les « affaires » de la criminalité institutionnalisée, comme précisé précédemment, sont parfois légales. Elle profite de niches, d'une ouverture dans une institution ou un système financier. Ainsi, certains clubs s'assurent pour faire face financièrement aux coûts que représente une victoire. Lors de la saison 1992-1993, le club de football de Valenciennes s'était assuré en cas de maintien en première division. La défaite controversée contre l'Olympique de Marseille condamna le club à la deuxième division et à la perte de la prime d'un million de francs. Le maintien aurait coûté à l'assurance 6 millions de francs.

Les transferts des joueurs de football sont évoqués et les formes d'écritures comptables permettent d'étranges manipulations. Ainsi, si quatre joueurs ont été vendus et que deux ont été achetés, le résultat de ces six opérations peut apparaître sous un seul solde (101). Le nombre des transferts et le coût de ces derniers sont bien les paramètres aggravants des risques de détournements d'argent et de son passage dans un système occulte. Sont évoqués également l'existence de joueurs dits « fantômes », achetés par un club mais jouant pour un autre avec qui des accords non publics ont été passés ; le gonflement de la valeur de certains joueurs, ainsi le club acheteur sort les fonds qui correspondent au contrat alors que le club vendeur ne perçoit que ce qui correspond à la valeur réelle, la différence est alors placée pour d'autres utilisations (102), l'achat de joueurs pour des tiers. Un joueur acheté peut être prêté immédiatement à un autre club avec option d'achat, les options d'acquisition peuvent permettre de sortir des fonds et de les placer sur des comptes à l'étranger, l'acquisition ne se faisant alors jamais (103).

(98) Service Central de Prévention de la Corruption, *Rapport 1993-1994*, Paris, Les Éditions des Journaux Officiels, 1994, p. 53.

(99) *Ibidem*, pp. 60-61.

(100) Le club de football du Paris Saint-Germain a connu, il y a quelques années maintenant, les affres d'une affaire de double billetterie. À l'époque, le président du club était le couturier Daniel Hechter.

(101) Service Central de Prévention de la Corruption, *Rapport 1993-1994, op. cit.*, p. 65.

(102) *Ibidem*, pp. 65-66.

(103) *Ibid.*, p. 66.

Parmi les possibles techniques de détournements de fonds, les contrats d'image sont d'une rare efficacité. Les sportifs, ou les clubs qui les emploient, valorisent leurs interventions dans un cadre publicitaire. Le sportif cède, par contrat, le droit d'utilisation de son image, de son nom, en chaque occasion jugée utile par son club. Celui-ci « loue la concession à la société d'image et la rémunère sous forme de redevances dont la valeur est fixe ; la durée d'utilisation du droit à l'image couvre la durée du contrat. Les sommes dues à ce titre sont virées sur le compte de la société d'image ; ces comptes sont situés dans des pays à fiscalité privilégiée » (104). Autrement dit, et comme le rapport le fait remarquer très justement, la principale motivation pour créer cette forme de société est liée à la volonté d'échapper plus ou moins partiellement au Fisc et de faire s'évaporer certaines sommes d'argent. Les avantages sont ainsi partagés puisque le sportif perçoit ce qui ressemble à un salaire sans payer d'imposition en conséquence, et la structure qui emploie ne paye pas de charges sociales sur ces sommes. Il semble ainsi que certains joueurs de rugby pourraient profiter de contrats d'image s'élevant à 40 000 euros dont les dividendes passeraient par une société-écran proche du club employeur (105). Ces techniques permettent également d'alimenter des caisses noires (106).

Puisque le spectacle sportif attire des flux financiers externes, certains clubs possèdent des régies en charge de la recherche de sponsors. Souvent cette dernière devient, selon les termes du rapport, un « bailleur de fonds » (107), puisque les clubs dépensent parfois plus qu'ils ne possèdent. Pour le SCPC, le système de la régie peut parfaitement être envisagé pour détourner des fonds et créer une caisse noire « pouvant servir, entre autres, à des opérations de corruption » (108). Une régie peut servir à favoriser des prises de positions dominantes dans le financement des clubs et donc dans leur administration. Une seule régie peut être en contrat avec plusieurs clubs sportifs et devenir une *holding*. La marge de manœuvre est telle que les flux financiers ne sont alors pas toujours contrôlables. Une régie qui avancerait des fonds à un club de manière excédentaire par rapport à ce que les sponsors distribueraient, aurait alors un moyen de pression important sur les dirigeants de club et sur le club en tant qu'institution (109). Mais, et c'est sans doute le plus important, le SCPC remarque que la régie peut parfaitement être utilisée dans le cadre d'une opération de blanchiment d'argent. « En effet, le coût d'une opération de sponsoring peut être couvert par un finan-

(104) *Ibid.*, p. 67.

(105) *L'Équipe*, 3 mai 2006.

(106) Service Central de Prévention de la Corruption, *Rapport 1993-1994, op. cit.*, p. 67.

(107) *Ibidem*, p. 71.

(108) *Ibid.*, p. 72.

(109) *Ibid.*, p. 73.

cement d'origine douteuse » (110), parfois même à l'insu des responsables de la régie ou du club.

Comme je l'ai précédemment précisé, les subventions en provenance des collectivités territoriales, devenues illégales, ont été l'occasion d'arrangements douteux. Le rapport fait ainsi état de l'affaire des Girondins de Bordeaux. Lors de la construction des bâtiments de leur centre d'entraînement, les entreprises ont facturé 50 millions de francs des travaux estimés à 35 millions. Le surcoût de 15 millions a, par la suite, été reversé au club. Cette manipulation correspond à la période où le club a engagé de nombreux joueurs de renommée internationale et où il dominait le football français (111). Enfin, ce rapport stipule que les pratiques de garanties d'emprunt peuvent s'apparenter « à des subventions déguisées, puisque en cas de défaillance du club, la collectivité locale sera tenue de rembourser la dette » (112). Autrement dit, les clubs utilisant ces procédés arnaquent les collectivités en détournant de l'argent public.

Le rapport d'activité de l'année 2003 est lui aussi l'occasion de s'intéresser au sport au travers d'une thématique étonnante : le blanchiment d'argent. Ce rapport est à lui seul un réquisitoire contre l'institution sportive et met en lumière la relation étroite que cette institution entretient avec les méthodes criminelles. Ainsi, le premier chapitre du rapport est consacré au « blanchiment et [à la] corruption » (113) alors que le second ne laisse plus de doute quant à la qualité mafieuse de cette pratique puisqu'il s'intitule : « Le blanchiment : les implications dans l'économie souterraine » (114). Il traite, de fait, de l'économie dite « souterraine noire » (l'économie des drogues, le racket des commerçants, le vol ou le détournement de marchandises), mais également de l'économie dite « souterraine grise (les zones de non-droit du travail) » (les secteurs de l'agriculture, de l'habillement et d'autres secteurs traditionnels). Le chapitre IV est, quant à lui, consacré au blanchiment sur le marché des matières premières (115). Le chapitre III est consacré au blanchiment au sein de l'institution sportive (116). Chacun de ces chapitres pourrait être consacré au sport et l'union de ces secteurs d'activité sur une thématique telle que le blanchiment d'argent montre combien l'organisation mondiale du sport permet la mise en place d'activités criminelles pour au moins deux raisons : tout d'abord, le sport génère des flux financiers importants et surévalués qui, pour certains, vont directement vers la clandestinité (caisse noire, comptes bancaires occultes, financements de secteurs mafieux, etc.), ensuite parce que le sport permet de blanchir l'ar-

(110) *Ibid.*

(111) *Ibid.*, p. 74.

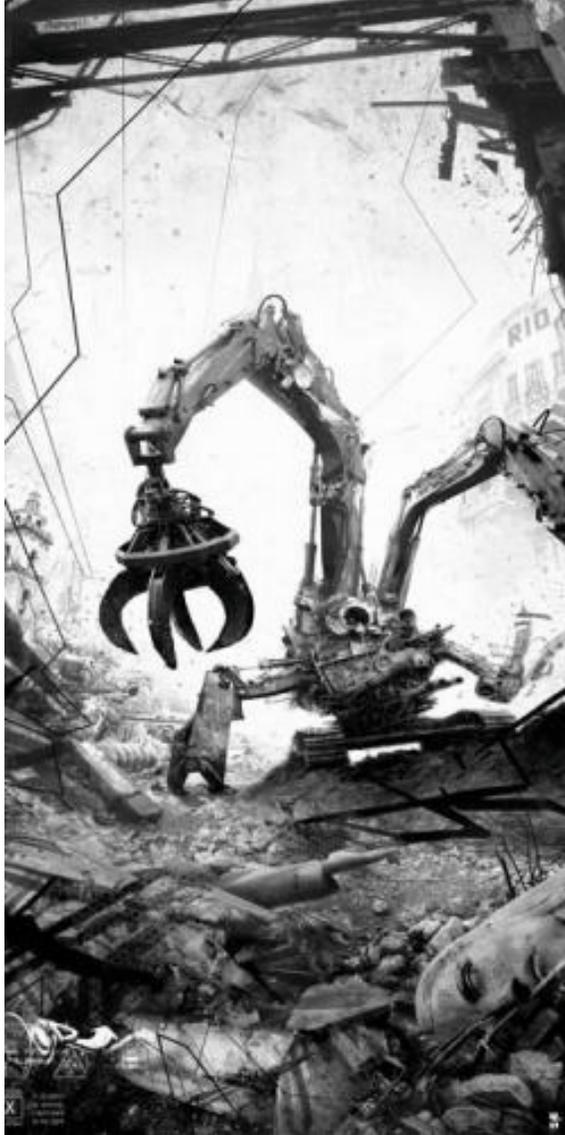
(112) *Ibid.*, p. 75.

(113) Service Central de Prévention de la Corruption, *Rapport 2003, op. cit.*, p. 23.

(114) *Ibidem*, p. 45.

(115) *Ibid.*, p. 109.

(116) *Ibid.*, p. 85.



Willy Bihoreau, *Œuvres* 2009.

gent sale, c'est-à-dire que le sport est une activité de recyclage des produits du crime. Le blanchiment n'est pas une activité anodine et l'ancienne garde des Sceaux, Marylise Lebranchu, déclarait en 2002 qu'elle était persuadée qu'il existait « un lien entre la grande criminalité et les petites bandes » (117), ce qui rejoint l'hypothèse d'une criminalité institutionnalisée de haute et basse intensités, en lien l'une avec l'autre et reposant sur la même logique de développement mafieux. Ce lien, qui peut être physique ou de méthode, est cultivé par l'institution sportive. Le rapport 2003, avant de traiter de sport, rappelle quelques idées fondamentales concernant le blanchiment d'argent. Ainsi est-il écrit que « les États ont pris conscience que le développement important de circuits de recyclage de l'argent criminel constituait une menace réelle pour l'intégrité des tissus économiques et sociaux de la planète » (118) car, et c'est la notion d'institution qui est ici efficiente, ces méthodes deviennent dominantes, « universelles ». Le blanchiment, comme le rappelle le journal *Libération*, est un processus qui se déroule en trois étapes : le placement ou le prélevage qui consiste à faire pénétrer des sommes dans un système économique, de préférence en liquide ; l'empilage ou le lavage qui consiste à multiplier les écrans de manière à dissimuler l'origine des fonds et l'identité du ou des propriétaire(s) ; l'intégration ou le recyclage de ces fonds par l'intermédiaire de leur utilisation sous formes d'investissements et de dépenses d'apparence classique (119).

Aujourd'hui, comme le note le rapport, « un blanchiment efficace ne peut qu'être transnational » (120), ce qui signifie que ce processus demande une organisation, des connaissances, une volonté, c'est-à-dire une grande préméditation de l'acte délictueux. Le blanchiment peut être puni de dix années d'emprisonnement et de 750 000 euros d'amende. Une circulaire du 10 juin 1996 du ministère de la Justice « recommande d'utiliser le [terme de] blanchiment dans le cadre de la grande criminalité et le [terme de] recel, dans les cas courants » (121). Le blanchiment apparaît donc comme une activité dangereuse. L'ancien bâtonnier de Paris, Bernard Vatie, il y a quelques années, exprimant, à l'occasion d'un colloque, son sentiment vis-à-vis dudit phénomène, rappelait combien « le blanchiment est dévastateur : dévastateur de nos systèmes économiques par la création d'une économie souterraine ; dévastateur de nos systèmes politiques par l'émergence de contrepouvoirs obscurs qui échappent à la démocratie et à la citoyenneté ; dévastateur de la santé publique par le développement des trafics de stupéfiants » (122).

(117) *Libération*, 11 avril 2002.

(118) Chantal Cutajar, *Le Blanchiment des profits illicites*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2000, cité in Service Central de Prévention de la Corruption, *Rapport 2003*, *op. cit.*, p. 26.

(119) *Libération*, 11 avril 2002.

(120) Service Central de Prévention de la Corruption, *Rapport 2003*, *op. cit.*, p. 28.

(121) *Ibidem*, p. 34.

(122) Bernard Vatie, in *Les petites affiches*, n° 122, 20 juin 2001 cité par *ibidem*, p. 37.

Nous sommes donc bien en présence de situations de criminalité institutionnalisée, traditionnellement mafieuse. L'institution sportive serait donc traversée par cette criminalité, par ses finances, par ses hommes, par ses produits et ses manières de faire et d'être, ses modes, puisque nous y retrouvons toutes les caractéristiques criminelles. Elle devient ainsi un nouvel espace pour les criminalités institutionnalisées internationales, une nouvelle dimension et un nouvel enjeu mafieux. Ainsi est-il possible de penser que ces criminalités évoluent en s'intéressant à de nouvelles « activités » en passe d'institutionnalisation, en créant des réseaux nouveaux, correspondant à de nouveaux enjeux économiques et politiques, en formant ses hommes et ses institutions parallèles. Il n'est pas déplacé non plus d'imaginer que, comme les cartels du crime institutionnalisé qui constituent « le stade suprême et l'essence même du mode de production capitaliste » (123), le sport bénéficie, comme je l'ai démontré dans la première partie, « grandement de la déficience immunitaire des dirigeants de la société capitaliste contemporaine » (124) et en devient l'un des lieux de production idéologique (125). La société mondialisée, techniquement et économiquement globalisée, offre des possibilités presque sans fins de contourner les lois, de par le libéralisme dominant qui rendrait, paraît-il, naturels les marchés unifiés. Mais, dans le même temps, elle rend leurs contrôles beaucoup plus compliqués (126). Selon Jean Ziegler, l'efficacité des cartels du crime repose sur trois modes d'organisations distincts et complémentaires les uns des autres. Ainsi écrit-il que le cartel est d'abord « une organisation, économique, financière de type capitaliste, structurée selon les mêmes paramètres de maximalisation du profit, de contrôle vertical et de productivité que n'importe quelle société multinationale industrielle, commerciale ou bancaire légale ordinaire. En même temps, le cartel est une hiérarchie militaire [...]. Le troisième mode d'organisation auquel fait appel le cartel criminel est la parenté clanique, la structure ethnique » (127).

Les travaux du SCPC montrent combien l'institution sportive repose sur les mêmes modes d'organisation que les cartels évoqués par Jean Ziegler. Ils évoquent bien le fait « que toute la chaîne peut être affectée par des tricheries : joueurs, clubs, intermédiaires, sponsors, médias » (128) ; mais ils semblent encore oublier les dirigeants, les ligues, les fédérations et les différents comités régionaux, nationaux et internationaux. Cette « chaîne » sportive fonctionne effectivement comme une organisation économique visant la maximalisation des profits. L'organisation institutionnelle du sport repose aussi sur une *quasi* hiérarchie militaire, de haut en bas, du fort au

(123) Jean Ziegler, *Les Seigneurs du crime. Les nouvelles mafias contre la démocratie*, op. cit., p. 11.

(124) *Ibidem*.

(125) Voir l'ensemble des travaux des auteurs de la Théorie critique du sport.

(126) Voir les élucubrations d'Alain Minc, *www.capitalisme.fr*, Paris, Grasset, 2000.

(127) Jean Ziegler, *Les Seigneurs du crime. Les nouvelles mafias contre la démocratie*, op. cit., pp. 21-22.

(128) Service Central de Prévention de la Corruption, *Rapport 2003*, op. cit., p. 87.

faible, des comités et fédérations internationaux aux plus petites structures départementales. Enfin, l'institution sportive comme le cartel criminel est « une grande famille » (129) – une organisation *quasi* clanique – aspect souvent revendiqué et qui est même l'un des socles idéologiques de l'institution sportive.

Le *Rapport 2003* du SCPC reprend donc les thèmes du *Rapport 1993-1994* en précisant certains points, en en développant d'autres. Il y est question du « noirciment », des différents procédés qui sont en cours selon les pays et les méthodes de contrôle ou de surveillance, cela va des « enveloppes, mallettes de billets directement remises à des joueurs, à des officiels, ou versées sur le compte du club » (130) jusqu'aux « sociétés-écrans, passage par un pays tiers [ou] utilisation de paradis fiscaux » (131). Les techniques énumérées dans le rapport précédent y sont à nouveau expliquées, j'en donnerai des exemples ultérieurement, ce qui donne à penser qu'en une décennie les mœurs au sein de l'institution sportive se sont peut-être encore dégradées. Pourtant, ce rapport propose quelques nouveautés qui devraient faire réfléchir davantage sur la nature même du sport et de l'institution. Ainsi, évoquant le dopage et le trafic lié aux produits dopants, les auteurs rappellent utilement que « l'influence de la grande criminalité dans ces trafics est évidente. Elle correspond aux schémas identifiés dans les circuits de contrebande ou de trafic de drogue avec des “fourmis” ou des grossistes qui sautent les frontières, et des distributeurs qui la procurent aux utilisateurs » (132). Les ressemblances sont d'ailleurs troublantes au point où trafic de drogues et dopage reposent également sur les formes de dépendance de l'utilisateur.

D'autres acteurs dont l'action peut être illicite sont identifiés dans ce système sportif. Leur rôle est de permettre la multiplication des transactions financières. Les agents de joueurs de football sont évidemment dans l'œil du cyclone puisque leur profession est jusqu'à présent fort peu réglementée, malgré quelques efforts de la part de la FIFA. Le rapport fait même allusion à « certains journalistes sportifs assez célèbres [qui] ont utilisé leur notoriété pour valoriser abusivement des joueurs et favoriser leur transfert moyennant une large rétribution » (133). Ce rapport rappelle qu'il est possible pour les

(129) En effet, celle-ci existe sans doute avec ses liens, ses parentés, ses fratries, son rapport aux différents pouvoirs présidentiels (clubs, fédérations, comités, etc.), ses silences sur le dopage, sur les agressions sexuelles, sur la santé psychologique de certains sportifs de haut niveau, sur le rôle de l'Institut National du Sport et de l'Éducation Physique (INSEP), sur ses rapports à l'argent, aux milieux bancaires mais également avec ses conflits, ses luttes de clans, ses meurtres symboliques, ses agressions.

(130) Service Central de Prévention de la Corruption, *Rapport 2003, op. cit.*, p. 90.

(131) *Ibidem*.

(132) *Ibid.*, p. 93.

(133) *Ibid.*, p. 95.

clubs de « faire entrer des fonds dont l'origine est douteuse » (134), avec les contrats d'image et les différentes formes de rémunérations. Les fédérations internationales sont également épinglées par le rapport puisqu'il y est écrit que « dans tous les cas, l'absence de contrôle interne autorise les dérives des dirigeants. Celles qui ont été mises en évidence concernent leur train de vie, l'organisation d'un clientélisme et, au final, l'acceptation de la corruption comme vecteur décisif dans le choix des sites des grandes manifestations, ainsi que les problèmes liés aux droits d'image » (135). Le clientélisme et la marchandisation sportive permettent de structurer « la pratique sportive autour de la vente des produits dérivés et des droits » (136), de valider « *de facto*, l'existence de sociétés installées en cabinet d'experts » (137), tout cela avec une absence totale de contrôle interne et de transparence, comme le rappelait Jean Ziegler, en attribuant « sans appel d'offre, des marchés de communication ou de publicité aux dirigeants en place ou à certains de leurs proches » (138), en organisant des compétitions sur des lieux où des dirigeants organisateurs ont des participations financières (139). Le plus haut niveau olympique (et donc sportif) n'est évidemment pas épargné par la corruption et l'affairisme. De fait, nombre de sites olympiques ont été désignés après la mise en place de corruptions actives. « Dans ce cas de corruption médiatisé par le CIO lui-même (ce qui démontre qu'il maîtrise bien la communication de crise), il est apparu que les villes d'Atlanta, de Nagano, de Salt Lake City et de Sydney avaient utilisé des dispositifs de corruption pour être choisies :

- un intermédiaire reversait la moitié des sommes reçues à des comités olympiques nationaux, ce qui devait permettre de nouer des contacts au plus haut niveau et de conclure des affaires ;
- la scolarité de l'une des filles d'un membre du CIO a été payée par le comité d'organisation des Jeux (coût d'environ 170 000 euros) ;
- treize personnes, parmi lesquelles se trouvaient six membres du CIO, ont bénéficié d'aides financières à hauteur de 393 871 d'euros ;
- la somme mise à disposition des membres pour des traitements de faveur aurait représenté 1,5 million d'euros ;
- les membres du CIO d'au moins 23 pays auraient été impliqués ;
- l'argent était distribué directement et en grande partie sous forme d'études et de prise en charge de voyages ;

(134) *Ibid.*, p. 96.

(135) *Ibid.*, p. 101.

(136) *Ibid.*

(137) *Ibid.*

(138) *Ibid.*, p. 102.

(139) Voir sur le sujet *ibid.*

- le gouverneur de Nagano a admis avoir versé 387 000 euros en bonus à une société de publicité de Lausanne appartenant au fils d'un conseiller du président du CIO.

Tout ceci s'est terminé par une exclusion temporaire ou définitive de six membres du Comité pour "conduite inappropriée" et trahison de l'esprit olympique » (140). Le partage olympique n'est donc pas équitable et se structure sur de nombreux arrangements au plus haut niveau de l'institution olympique (141). En 2006, l'USOC, le comité olympique américain, recevait toujours 448,3 millions de dollars de la part du CIO contre 173 millions pour tous les autres comités de la planète, ceci étant sans doute le résultat de la sponsorisation du CIO par les entreprises américaines (142).

Le dernier point abordé dans ce rapport est celui qui concerne les « produits dérivés ». Les principaux articles référencés en produits dérivés sont principalement les maillots, les écharpes, les cravates, les balles et les ballons, mais aussi les sous-vêtements, les peluches, les biographies officielles. Il y est rappelé que « dans certains clubs, près de 900 articles sont référencés » (143). Ce secteur est considéré comme étant à haut risque. Les raisons principales, et sans détailler, en sont les suivantes : création et utilisation de « structures clandestines » qui permettent sur un temps court de récupérer des espèces pouvant être blanchies sans problème ; commercialisation de produits dérivés de manière illégale par les sponsors (144).

Le *Rapport 2003* fait enfin référence à « la carence de gestion » qui pourrait entraîner un « conflit d'intérêt » lorsque des « montages douteux » existent ou lorsque des sociétés familiales sont favorisées, mais qui permet surtout l'existence de liens « avec la grande criminalité : elle est la seule organisation en mesure de fournir à la fois les produits et le support de commercialisation (vendeurs illégaux) » (145).

Les ouvertures proposées par le SCPC donnent plus de sens à la réalité vécue. Si ce qui est présenté maintenant ressemble à un « catalogue à la Prévert », il n'en reste pas moins que le tout est porteur de sens dans un monde sportif où la compétition est le centre de toute philosophie, où la qualité se mesure à la performance.

(140) *Ibid.*

(141) Andrew Jennings, *La Face cachée des Jeux olympiques*, Paris, L'Archipel, 2000.

(142) *L'Équipe*, 3 février 2006.

(143) Service Central de Prévention de la Corruption, *Rapport 2003, op. cit.*, p. 103.

(144) Voir sur le sujet *ibidem*, p. 104.

(145) *Ibid.*, p. 106.

La réalité sportive de la criminalité institutionnalisée

Si l'intérêt porté par le SCPC au sport professionnel démontre que l'institution sportive est l'un des centres des conduites illicites, il semble que les milieux politiques européens n'ignorent pas les risques que « "l'hypercommercialisation" du ballon rond » (146) fait courir en termes d'introduction d'activités criminelles dans le sport. Dans un rapport consacré au football, le parlement européen « appuie les efforts des instances dirigeantes européennes et nationales du football visant à introduire davantage de transparence dans les structures de propriété des clubs et invite le Conseil à élaborer et à adopter des mesures destinées à la lutte contre les activités criminelles qui entourent le football professionnel, y compris le blanchiment d'argent, les paris illégaux, le dopage et le trucage des matches, ainsi que la prostitution forcée en marge des grandes manifestations de football » (147). Comment être plus clair puisque les principales activités des criminalités institutionnalisées y sont recensées ? La concentration croissante des richesses, la recherche éperdue de productivité organise la structuration criminelle du système sportif. Le rapport ne passe pas sous silence l'esclavagisme dont de jeunes Africains font l'objet.

Un esclavagisme qui touche les modes de recrutement des clubs de football, mais également les grandes sociétés d'équipements sportifs qui financent les clubs et les fédérations, sponsorisent les compétitions. En 1999, je relevais déjà les modes de production des sociétés Adidas et Nike qui, en 1997, faisaient fabriquer des maillots à San Bartolo, dans la zone franche de San Salvador, payés un franc par les propriétaires taïwanais de l'usine Formosa et revendus 400 francs en France. Adidas, qui faisait à l'époque fabriquer ses ballons dans des camps de travail (148), avait annoncé le 1^{er} juillet 1998 que l'entreprise mettait fin « à ses contrats de franchise pour la fabrication de ses ballons de football » (149). Pourtant, dix années plus tard, rien n'a changé et les plus grandes firmes d'équipements sportifs continuent de développer l'esclavagisme au sein d'usines en Chine, en Inde, en Thaïlande ou en Indonésie (150). À Dongguan, en Chine, 27 000 ouvriers travaillent dans des conditions insupportables. Dans cette cité-usine qui produit pour Adidas, Nike, Reebok ou Puma, les travailleurs mangent, dorment et s'entassent à 8 dans des chambres de 8 mètres carrés. Sur 700 fournisseurs Nike, 180 sont en Chine (151).

(146) *Libération*, 7-8 avril 2007.

(147) *L'Avenir du football professionnel*, Rapport du Parlement européen, 29 mars 2007, pp. 32-33.

(148) Voir sur le sujet Patrick Vassort, *Football et politique. Sociologie historique d'une domination*, *op. cit.*, p. 219.

(149) *Le Monde*, 3 juillet 1998.

(150) www.ethique-sur-etiquette.org

(151) *Le Monde*, 11 mars 2008.

Le milieu footballistique donne plus à voir que les autres pratiques sportives, c'est pourquoi, en France, ces dernières années, quelques clubs ont été particulièrement remarquables. C'est le cas du Paris Saint-Germain. Le 3 janvier 2005, le Parquet de Paris ouvre une information judiciaire pour « abus de biens sociaux et complicité de recel ». Sont alors visées plus d'une centaine de transactions. Celles-ci font apparaître de nombreux événements illicites : « aides illégales du sponsor Nike, rémunérations excessives d'agents, surévaluation fictive des transferts, prise en charge des salaires par des sociétés sœurs, fausses indemnités de licenciement » (152). Le rapport de police judiciaire note qu'« il y a une nécessaire complicité entre les dirigeants, les agents, les sponsors et les joueurs » (153). La constitution de réseaux fonctionnant selon les méthodes criminelles n'est pas à mettre en doute. Francis Llacer, joueur du club interrogé par la police, déclare à propos des commissions versées aux agents que « ces fonds partent essentiellement à l'étranger, soit en droits d'image, soit en contrats *sponsoring*, sur des comptes *off shore*, pour pouvoir alimenter des intermédiaires, qui peuvent être l'agent lui-même, les présidents, les directeurs sportifs et financiers, voire même les entraîneurs » (154). Les droits d'images sur le contrat Nike étaient virés sur un fond commun de placement au Luxembourg, à charge pour l'établissement d'effectuer un virement interne sur le compte personnel des joueurs (155). C'est ainsi que ces derniers avaient un complément salarial sur lequel ni eux ni l'employeur ne payaient de charges sociales. Les agents touchaient parfois des commissions sur des transferts dont ils ne se sont pas occupés, les sommes transitant par un cabinet d'avocats (156). Pour la seule période 1999-2002, 25 millions d'euros auraient été versés de manière « "occulte" permettant au PSG "d'économiser environ 50 millions de charges sociales" » (157).

Certains joueurs bénéficient de « montages » dignes des meilleurs films. Ainsi, Pauleta souhaitait un salaire net, sans paiement d'impôts. Pour cela, le PSG signa une convention avec un club de deuxième division portugaise afin d'acheter les droits de deux joueurs pour un montant de 705 000 euros qui représentaient 48 % des revenus annuels de Pauleta. Cette somme lui était ensuite reversée par le club portugais, ce qui compensait son paiement d'impôts et exonérait le club parisien de charges salariales. De même, certains transferts étaient surévalués. Celui de Mauricio Pochettino, qui devait se situer aux alentours de 16 millions d'euros, coûta en réalité 35 millions. La différence était un remboursement de salaires que le club de l'Espanyol de Barcelone versa au joueur à la place du PSG, car les condi-

(152) *L'Équipe magazine*, 25 mars 2006.

(153) *Ibidem*.

(154) *Ibid.*

(155) *Ibid.*

(156) *Ibid.*

(157) *Ibid.*

tions fiscales sont meilleures en Espagne qu'en France (158). Le groupe Canal Plus est associé à ces irrégularités. La filiale du groupe, Sport Plus, aurait utilisé des sociétés-écrans pour acheter des joueurs et masquer l'exercice illégal d'agents de joueurs (159). Les dirigeants de Canal Plus, pour leur part, semblent avoir piloté le système et validé toutes les décisions financières concernant les transferts (160). Dix-neuf transferts douteux auraient ainsi permis des rétributions salariales illicites, ou le versement de rétro-commissions (161). Dans cette histoire, toutes les ficelles de la criminalité institutionnalisée sont présentes : les comptes bancaires *off shore* et les sociétés-écrans, les ramifications internationales (Portugal, Écosse, Espagne, Pays Bas, Brésil, etc.) (162), les fausses facturations et les faux agents, les paradis fiscaux et la destruction des documents compromettants, demandée par Canal Plus aux dirigeants du PSG après la perquisition effectuée dans les locaux du club (163) (et même le retrait en espèces – petites coupures usagées ? – de 120 000 euros par la femme du joueur parisien Frédéric Déhu sur un compte ouvert à la Banque Rotschild de Monaco au nom de la société Pro Agency, appartenant à un agent serbe, Ranko Stojic) (164). Certains mouvements financiers sont encore aujourd'hui sans explications officielles.

Le cas parisien n'est pas isolé et depuis des années l'Olympique de Marseille défraie la chronique en accumulant les rumeurs et les scandales. Les transferts effectués entre 1997 et 1999 ont permis des évasions financières et fiscales. Là encore, les réseaux sont nombreux et impliquent dirigeants, entraîneurs et joueurs. Malgré ses dénégations (165), l'actionnaire principal de l'époque, Robert Louis-Dreyfus, est convaincu d'abus de biens sociaux portant sur 22 millions d'euros et a été condamné en première instance, puis en appel, à dix mois de prison avec sursis et à 200 000 euros d'amende. Cela semblait d'ailleurs poursuivre Louis-Dreyfus puisque Adidas est soupçonné de fraude fiscale et de blanchiment d'argent *via* des fondations sises au Liechtenstein (166). Dans l'affaire marseillaise, seront condamnés avec lui l'entraîneur Rolland Courbis, deux présidents délégués, un avocat, sept agents de joueurs (dont certains n'ont pas la licence et n'ont donc pas le droit d'exercer), dont Jean-François Larios, ancien joueur professionnel, le célèbre Licio d'Onofrio, condamné plusieurs fois pour son rôle dans des transactions illicites lors de transferts de joueurs et Gilbert

(158) *Ibid.*

(159) *Ibid.*

(160) *Le Parisien*, 23 février 2007.

(161) *L'Équipe*, 14 juin 2006.

(162) Voir *Le Parisien*, 23 février 2007, *L'Équipe magazine*, 25 mars 2006 et *L'Équipe*, 14 juin 2006.

(163) *L'Équipe magazine*, 25 mars 2006.

(164) *L'Équipe*, 14 juin 2006.

(165) *L'Équipe*, 24 mars 2006.

(166) *Libération*, 31 mars 2009.

Sau (167). À Marseille, « la magouille est la règle, la loi l'exception. Tout est antidaté, rien n'est régulier, les contrats sont des "*chiffons de papier*". Les commissions d'agents, sans mandat, sont réparties dans une nébuleuse. Il y a des factures bidons, puis l'argent viré en Suisse part dans la nature » (168). Toutes les règles financières frauduleuses sont respectées... Gilbert Sau touchera même plusieurs commissions, pour un même transfert, de parties différentes puisqu'il se déclare l'agent du joueur et des clubs qui sont en transaction (169). D'autres affaires de transferts éclaboussent le club depuis (ceux de Tuzzio, de Drogba, de Cana, Déhu, Fiorèse et surtout ceux de Van Buyten, Yobo et Runje puisque le juge belge Philippe Richard a envoyé une commission rogatoire pour blanchiment, faux et usage de faux et abus de biens sociaux) (170). Comme le remarque l'ancien joueur Jean-Jacques Eydelie, il est « important que tout le monde s'entende. L'argent ne doit pas s'évaporer. Que ce soit clair, dit-il : je parle d'argent, de transferts de joueurs. Pour que l'argent ne se disperse pas, il faut maîtriser le réseau de A à Z » (171).

Ces exemples ne sont, bien sûr, pas les seuls même s'ils sont sans doute les plus symptomatiques du football français. Le club de l'OGC Nice connaîtrait également des transferts étranges, des rétro-commissions et des comptes bancaires *off shore* (172). Une partie des capitaux de l'AS Saint-Étienne proviendrait d'une escroquerie à l'URSSAF et serait blanchie par l'investissement dans le club (173). Le RC Strasbourg pratiquerait également des transferts illicites. Là encore, dirigeants, entraîneurs, agents et joueurs sont liés. Nous retrouvons dans cette dernière affaire des noms connus, ce qui conforte l'idée de l'existence de réseaux d'importance et structurés : Gilbert Sau, protagoniste de l'affaire marseillaise et Stéphane Courbis, fils de l'ex-entraîneur marseillais. Ici, l'accusation repose sur « abus de biens sociaux, présentation de bilans inexacts, faux et usages de faux » (174). Des commissions fictives ont été versées et des sociétés servent d'écrans aux Bahamas pour détourner les fonds. L'entraîneur de l'époque, Claude Leroy, possédait quelques dix-sept comptes en banque (175), ce qui parfois peut servir à faire « voyager » des fonds.

Les arrangements financiers et les malversations sont le quotidien du sport mondial. Le championnat italien de football a connu de nombreux scandales. Le dernier en date touche le haut de la pyramide footballistique

(167) *L'Équipe*, 10 juin 2006.

(168) *Libération*, 23 mars 2006.

(169) *Ibidem*.

(170) *L'Équipe*, 18 juin 2007.

(171) *L'Équipe*, 22 juin 2009.

(172) *France Soir*, 26-27 mai 2007.

(173) *L'Équipe*, 1^{er} décembre 2007.

(174) *L'Équipe magazine*, 9 décembre 2006.

(175) *Ibidem*.

italienne : la ligue professionnelle de football, certains des principaux clubs de la péninsule, les arbitres, des présentateurs de télévision et des agents de joueurs. Le scandale a été révélé à la suite des « écoutes téléphoniques ordonnées par le Parquet de Naples, qui enquêtait sur des liens entre des officines de paris illicites sur les matches et la *Camorra*. Ce qui a révélé des “entretiens” entre le monde du foot et l’organisation mafieuse » (176). Luciano Moggi, le directeur de la Juventus de Turin – lorsqu’il discute de transferts, il préfère, explique-t-il, le couteau au pistolet qui fait trop de bruit (177) –, surnommé Lucky Luciano car « tout, dans son fonctionnement, rappelle les méthodes de *Cosa Nostra* » (178), est au cœur de cette affaire. Il tentait d’arranger le résultat des matches en choisissant les arbitres officiant pour son club, tant en championnat qu’en Coupe d’Europe. Dans ce cadre, d’énormes sommes ont été pariées clandestinement par des joueurs du club (179) et sans doute par la *Camorra*. Pour ne rien laisser au hasard, Moggi et son fils contrôlaient « le *mercato* de certaines équipes de Série A » (180). Finalement, cet énorme scandale accouchera d’une souris car seule la Juventus de Turin sera rétrogradée en Série B (181), ce qui représente une sanction bien faible au vu des risques que faisaient encourir l’ensemble de ces pratiques (enrichissement des familles criminelles par l’intermédiaire des paris truqués).

Les paris truqués évoqués ici sont depuis longtemps le lot des compétitions sportives. Les criminalités institutionnalisées organisent le déroulement des matches et s’arrangent pour ainsi faire fructifier leurs capitaux. Le scandale qui toucha la Belgique, il y a quelques années, et qui arrive après de nombreuses affaires en Europe, en Asie et en Amérique latine n’est qu’un exemple. Pietro Allata, agent affilié de la fédération togolaise de football, participait à l’organisation des paris truqués et était considéré comme le bras droit du chinois Ye Zheyun, chef présumé de la mafia des paris truqués en Belgique, représentant les intérêts d’une mafia chinoise (182). Des joueurs, des agents, des présidents de clubs ont été inculpés dans cette affaire qui touche également la France (suspensions sur un match Metz-Lyon) et dont les ramifications vont jusqu’en Chine (183). Malgré la présomption de corruption qui pèse sur une vingtaine de rencontres, les présidents des clubs ont décidé de ne pas porter plainte (184). Voilà comment l’institution sportive lutte contre le crime institutionnalisé.

(176) *Libération*, 21 mai 2006.

(177) *Ibidem*.

(178) *L’Équipe*, 9 mai 2006.

(179) *L’Équipe*, 12 mai 2006.

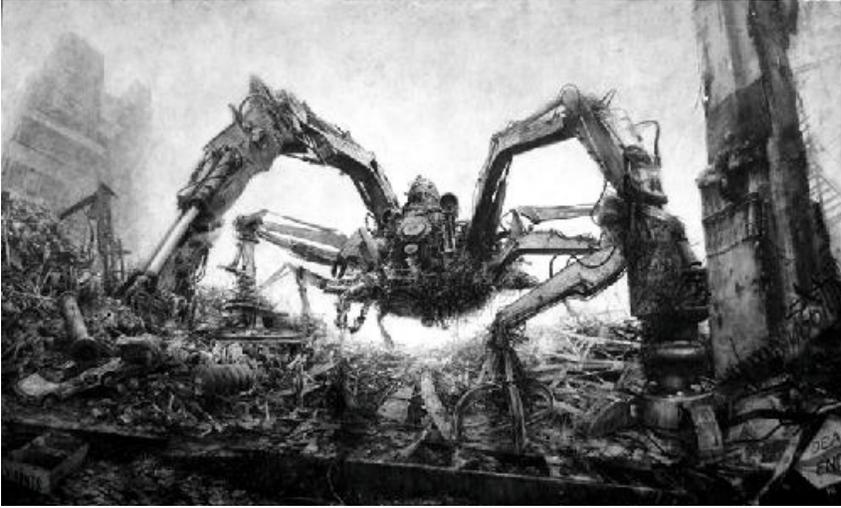
(180) *L’Équipe*, 5 mai 2006.

(181) *L’Équipe*, 27 juillet 2006.

(182) *L’Équipe*, 17 mars 2006.

(183) *L’Équipe*, 10 février 2006.

(184) *L’Équipe*, 22 mars 2006.

Willy Bihoreau, *Œuvres* 2008.

Les paris clandestins et la corruption s'étendent lentement puisque l'Allemagne, quelque temps avant la Coupe du monde 2006, a connu un scandale, car de nombreux joueurs de D2 et D3 allemandes avaient été contactés pour participer à des paris truqués (185). Les Pays-Bas font également l'objet d'une enquête qui concerne plusieurs matches susceptibles d'avoir été truqués. Ce sont les dépenses de certains joueurs, peu en rapport avec leurs revenus, qui ont inquiété la justice néerlandaise. « Les autorités estiment qu'au moins cinq officines de paris illégaux sont actives aux Pays-Bas et que cette activité représente au moins 40 millions d'euros chaque année. C'est l'un des canaux de blanchiment d'argent utilisé par le crime organisé » (186). La Coupe d'Europe peut également être l'objet de corruption et le résultat du match Liverpool-Besiktas, au score anormalement élevé de huit buts à zéro, laisse planer des doutes en ce qui concerne certains joueurs de l'équipe turque (187). La Fédération internationale de football association (FIFA) craint à ce point la dénaturation des compétitions par l'organisation de paris clandestins et la pénétration des différentes mafias, qu'elle a décidé de mettre au point « un système d'alerte afin de lutter contre les dérives liées aux paris sur certains matches » (188).

D'autres pratiques sportives sont la cible des paris clandestins. La boxe a, depuis fort longtemps, la réputation d'organiser des combats

(185) *Ibidem*.

(186) *L'Équipe*, 20 mai 2006.

(187) *L'Équipe*, 6 décembre 2007.

(188) *Ibidem*.

truqués où l'on voit « s'allonger » des favoris pour peu d'efforts. Il en va de même des sports équestres et notamment de tous ceux qui permettent les paris. Mais dorénavant, l'un des sports les plus risqués de ce point de vue est le tennis. « Plusieurs affaires ont déjà attiré la suspicion autour des courts » (189) et aujourd'hui, « on suspecte les mafias asiatiques ou des pays d'Europe de l'Est de s'être reconverties dans ce grand banditisme des temps modernes, beaucoup plus opaque et moins exposé que le proxénétisme ou le trafic de drogue, et pourtant très rémunérateur » (190). Il serait proposé à certains joueurs 50 000 dollars pour perdre un match et certaines rencontres des plus grands tournois de tennis seraient ainsi « balancées » (191). En ce qui concerne le patinage artistique, les rapports de force et le *lobbying*, comme le dit Didier Gailhaguet, modifient les résultats des compétitions (192), avec sans doute des effets économiques considérables.

Il est donc certain que les pratiques criminelles et illicites se développent dans le milieu sportif. L'ancien président de la Fédération française de football, Claude Simonet, a été poursuivi pour avoir falsifié les comptes de la fédération (193) et Christian Bîmes, président de la Fédération française de tennis, a été envoyé en correctionnel pour prise illégale d'intérêt (194). C'est pour le même motif qu'Henri Sérandour, président du Comité national olympique et sportif français, a été poursuivi par la justice pour avoir attribué des marchés à une société de communication où travaillait son épouse (195). Philippe Lucas a, pour sa part, été mis en examen pour « vol, usage de chèques falsifiés et abus de confiance » (196) et certains présidents de club de football ont une vie étrangement proche des milieux judiciaires. Ainsi l'ancien ami du ministre Jean-Louis Borloo, Michel Coencas qui a été président de Valenciennes et qui achètera le club de Nîmes et le Servette de Genève, sera incarcéré par deux fois et comparait une nouvelle fois en correctionnelle en 2006 (197).

Mais d'autres personnalités du sport se sont fait également accrocher par la justice. J'en prendrais deux pour exemple car la liste pourrait évidemment être très longue. Bernard Laporte a fait l'objet d'une enquête fiscale visant ses différentes sociétés. Il était suspecté d'« abus de biens sociaux, double comptabilité, détournements d'actifs, transferts de fonds suspects, fausses factures, travail au noir... » (198), au point d'inquiéter le Fisc

(189) *L'Équipe*, 30 août 2007.

(190) *Ibidem*.

(191) *Ibid*.

(192) *Le Parisien*, 4 mai 2005.

(193) *Ouest-France*, 20 mars 2007.

(194) *L'Équipe*, 29 février 2008.

(195) *Le Monde*, 14 octobre 2006.

(196) *L'Équipe*, 17 mai 2008.

(197) *Libération*, 26 janvier 2006.

(198) *L'Équipe*, 20 octobre 2007.

et les Renseignements Généraux. Pubs, casinos, restaurants, immobilier, les activités de l'ex-Ministre étaient diversifiées et à risques. Mais, dès décembre 2008, les infractions fiscales étaient prescrites (199). Un autre ex-Ministre, Guy Drut, a été exceptionnellement amnistié par Jacques Chirac, alors Président de la République. Il avait été condamné en 2005 « à 15 mois de prison avec sursis et 50 000 euros d'amende. Il était poursuivi dans l'affaire des marchés publics d'Île-de-France pour avoir bénéficié d'un emploi fictif entre 1990 et 1993 » (200).

Les réseaux d'ententes croisées sont donc centraux dans la construction de rapports illicites. Le monde du sport est, de ce point de vue, tout à fait organisé pour répondre aux besoins des criminalités institutionnalisées et sans doute que le football en est encore le meilleur des exemples. L'histoire qui suit est étonnante et pourrait sans doute faire l'objet d'un très bon film. La société ISL Worlwide qui était chargée de recruter les sponsors des organisations sportives internationales, créée par Horst Dassler, patron de la firme Adidas, avançait dans l'ombre. Ses comptes n'étaient pas publiés et dissimulaient certaines opérations comptables, celles qui peuvent hypothétiquement servir au blanchiment d'argent (201). Depuis 1999, la société connaissait d'importantes difficultés financières liées à un investissement hasardeux dans le tennis, mais également dans « le football au Brésil et en Chine » (202). Au printemps 2001, les événements vont se précipiter. En effet, le 18 avril, la FIFA crée une société de marketing, FIFA Marketing SA. Au mois de mai 2001, les mondes du sport et de la finance apprenaient qu'ISL aurait organisé une caisse noire reposant sur un compte bancaire caché au Liechtenstein (203). Le 21 mai, ISL était déclarée en faillite par le tribunal cantonal de Zoug (204) et le 28 la FIFA portait plainte contre ISL pour « suspicion de fraude et détournement de fonds » (205). En l'espèce, la FIFA accuse ISL d'avoir « détourné 60 millions de dollars provenant de la chaîne brésilienne TV Globo dans le cadre de l'attribution des droits télé » (206) de la Coupe du monde de 2002. Néanmoins, la FIFA, dirigée depuis 1998 par Sepp Blatter, un homme formé par Horst Dassler (207), suspecté d'avoir permis l'achat de voix nécessaires à son élection à la tête

(199) Voir www.nouvelobs.com, 23 juin 2008.

(200) *Libération*, 28 mai 2006.

(201) Voir sur le blanchiment d'argent, des comptes masqués et autres pratiques financières mafieuses l'étonnante enquête de Denis Robert sur les hauts milieux financiers européens, *La Boîte noire*, Paris, Les Arènes, 2002.

(202) *La Tribune*, 23 avril 2001.

(203) Voir sur le sujet *La Tribune*, 21 mai 2001.

(204) *Le Monde*, 23 mai 2001.

(205) *Ibidem*.

(206) *La Tribune*, 29 mai 2001.

(207) Sur le sujet, l'ouvrage d'Andrew Jennings, *La Face cachée des Jeux olympiques*, *op. cit.*, est parfaitement argumenté. Il permet d'éclairer les fonctionnements des clans et tribus sportives dans tout ce qu'elle possède de malhonnête et de mafieux.

de la Fédération, ainsi que de vouloir taire la corruption sévissant au sein de celle-ci (208) et qui a un temps suspendu un audit interne à la Fédération chargé de vérifier ses finances (209), réussit, contrairement aux banques créditrices, le coup de force de sauver « les deux plus beaux actifs d'ISL (les droits télé et marketing des deux prochaines Coupes du monde) » (210), grâce à « un étrange tour de passe-passe juridique » (211). Mais Blatter a cumulé les problèmes puisqu'au printemps 2002, onze des vingt-quatre membres de la Fédération portent plainte contre lui pour emploi abusif de fonds monétaires. Ceci fait suite au rapport dévoilé par Michel Zen-Ruffinen, alors secrétaire général de la FIFA et qui a, depuis, démissionné de cette fonction. Il accusait alors le président de la Fédération de corruptions, abus de compétences et d'opérations financières douteuses. 550 millions d'euros pourraient avoir été perdus sous sa présidence (212). Certains fonds auraient servi à effectuer des rémunérations contestées, d'autres pour salir la réputation d'individus s'opposant à la volonté présidentielle (213). Le mensonge et la compromission systémiques, au centre du processus de pouvoir sportif, sont l'une des bases du « fonctionnement de la mafia ou des régimes totalitaires » (214).

Par ailleurs, la relation au Brésil, déjà évoquée au plus haut niveau institutionnel de la production footballistique, peut se complexifier. En effet, le football brésilien repose, notamment au sommet de sa pyramide administrative, essentiellement sur la corruption et la fraude : ainsi et dans le désordre, il est possible de recenser les activités de l'ex-sélectionneur de l'équipe nationale du Brésil, accusé de contrefaçon de documents officiels, de fraude fiscale, de faux témoignages, d'évasion de devises et d'association de malfaiteurs (215). Wanderley Luxemburgo, puisque tel est son nom, possédait trente comptes en banque dont vingt-neuf non déclarés au Fisc. Ceux-ci ont reçu environ quarante-deux millions de francs entre 1995 et 1999 sans qu'il ne puisse répondre de la provenance de cet argent. De même, fréquentait-il « une boîte à partouzes » financée par les caisses noires des clubs professionnels brésiliens de football. Il est également accusé d'avoir dissimulé de la cocaïne (216). De son côté, le président de la Confédération brésilienne de football (CBF), Ricardo Teixeira – ancien gendre de l'ex-tout puissant président de la FIFA, Joao Havelange, qui mettra l'actuel président au pouvoir –, est accusé d'avoir participé à

(208) *Libération*, 1^{er} mars 2002.

(209) *Libération*, 13-14 avril 2002.

(210) *La Tribune*, 3 juillet 2001.

(211) *Ibidem*.

(212) *Libération*, 9 mai 2002.

(213) *L'Humanité*, 10 mai 2002.

(214) Marie-France Hirigoyen, *Le Harcèlement moral. La violence perverse au quotidien*, Paris, La Découverte/Syros, 1998, p. 242.

(215) *Le Monde*, 6 décembre 2000.

(216) *Le Monde*, 9 octobre 2000.

vingt-sept affaires relevant, entre autres, du blanchiment d'argent, du trafic de devises et de fraude fiscale (217). Enfin, les enquêteurs ont trouvé des traces de transferts de fonds de plus d'un million d'euros en provenance, heureux hasard, du Liechtenstein, comme ISL ou Adidas, et aboutissant sur le compte d'une société-écran lui appartenant. La CBF investit également dans le financement des campagnes électorales de certains parlementaires. De là à croire que « football et politique » (218) peuvent être intrinsèquement liés... Le Brésil constitue également la plaque tournante de l'affaire dite des « faux passeports ». En effet, de nombreux joueurs brésiliens transférés en Europe sont porteurs de passeports portugais. Après vérification, nombre de ces passeports s'avèrent être des faux. En France, par exemple, deux joueurs de l'AS Saint-Étienne, Alex et Aloisio, ont ainsi été porteurs de ces faux papiers (219). Il serait possible de se fournir ces faux papiers au Brésil pour une somme de vingt mille dollars (220). Le bureau du procureur en charge du dossier au Palais de justice de Paris affirme que se sont les mêmes réseaux qui fournissent ces passeports, ceux des immigrés clandestins et des prostituées des pays de l'Est. Autrement dit, ce sont « des spécialistes » (221) liés, sans aucun doute, à la criminalité institutionnalisée. Pour alimenter ce trafic, plusieurs milliers de faux passeports auraient été volés au sein des ambassades portugaises avant d'être revendus aux footballeurs professionnels sud-américains (222).

Le football chinois, également lié à la politique de développement des contrats d'ISL, fait apparemment l'objet d'une « corruption généralisée » (223). Dans ce pays qui compte deux divisions professionnelles, les matches semblent pour la plupart arrangés. Les arbitres et les officiels y sont régulièrement achetés. Les clubs qui font le mieux fonctionner le système mafieux sont les « conglomérats d'État qui dilapident l'argent public dans des opérations de prestige tout en se sentant protégés par des parrains en haut lieu » (224). Après cela, qui pourra croire que les stratégies d'implantations d'ISL et de la FIFA ne prenaient pas en considération la possibilité de participer de l'économie souterraine du sport, de la stabilisation des rentrées d'argent et des résultats sportifs dans ces pays ?

(217) *Le Monde*, 7 décembre 2001.

(218) Voir Patrick Vassort, *Football et politique. Sociologie historique d'une domination*, *op. cit.*

(219) Trois joueurs ont été jugés, en France, pour cette forme d'infraction : Faryd Mondragon, Pablo Contreras et Emiliano Romay. Ils ont été interdits de territoire français pour une durée de deux années (voir l'arrêt du Tribunal de Grande Instance de Paris). Il faut tout de même retenir le cas « passionnant » de Mondragon qui, lors du procès, se présenta avec des papiers d'identité parfaitement en règle... Comment a-t-il pu se les fournir aussi rapidement ? Par quels réseaux « d'amitiés » ? Où sont les compromissions ?

(220) *Le Monde*, 13 janvier 2001.

(221) *Capital*, juillet 2001.

(222) *Le Monde*, 9 décembre 2000.

(223) *Le Monde*, 1^{er} janvier 2002.

(224) *Ibidem*.

Si le fonctionnement des institutions footballistiques ressemble de plus en plus au fonctionnement des grandes criminalités, c'est aussi parce qu'elles font fonctionner le sport dans son quotidien. Ainsi le *Totonero*, les paris clandestins sur les matches de football en Italie, est l'une des principales ressources de la criminalité institutionnalisée. Ces revenus non-négligeables expliquent peut-être, partiellement, les participations mafieuses, les corruptions au sein de tous les championnats professionnels de football en Europe et dans le monde (225). De même, il se dit que Diego Maradona « levait le pied » lors de certains matches et se faisait payer sa prestation avec de la cocaïne (226). Dans certains pays, la mafia dirige presque totalement l'institution. En Colombie, et selon un rapport du Fisc local, les différents cartels de la drogue auraient le contrôle des cinq principaux clubs du pays au sein desquels nous trouvons évidemment les clubs de Medellin et de Cali, ce qui signifie que les cartels dirigent le football national colombien et, par extension, ont certainement un pouvoir important sur le football et le sport sud-américain, voire mondial. Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler que le footballeur colombien Andres Escobar, abattu de six balles de revolver pour avoir marqué un but contre son camp lors de la Coupe du monde de 1994, le fut certainement car il faisait perdre une somme substantielle d'argent à certains cartels de la drogue engagés dans des paris clandestins. Le football est devenu l'un des placements sûrs de la criminalité sud-américaine qui y blanchit son argent (227). Depuis Escobar, plusieurs joueurs de football ont été abattus pour ne pas avoir réussi à répondre aux attentes des cartels colombiens, d'autres ont été pris en otage afin de faire payer des rançons qui remboursaient l'argent perdu (228) ou parce qu'ils étaient riches.

Les mafias prennent donc pied de différentes manières au sein de l'institution sportive. En Hongrie par exemple, le gangster Joseph Stadler, aujourd'hui en prison pour trafic d'armes et traite de prostituées, dirigeait également un club de football qu'il avait simplement rebaptisé « Stadler FC » (229). Et puis il y a, et sans aucun ordre et aucune exhaustivité, d'autres corruptions qui participent de cette logique. Il existe des matches arrangés en Hongrie, en Russie (230), en Belgique depuis longtemps puisque le technicien français, Daniel Leclerc, se plaignait des matches truqués tous les week-ends. Il y a l'affaire des montres en or offertes aux arbitres en Italie, les accusations de corruption pour les éliminatoires de la Coupe du monde de football de 1998 et du championnat d'Europe de football qui eut lieu en 1996, les affaires de Bordeaux et de Marseille et sur un autre versant l'af-

(225) Voir Patrick Vassort, *Football et politique. Sociologie historique d'une domination*, op. cit.

(226) *Capital*, op. cit.

(227) *Libération*, 2 et 25 juin 2006.

(228) *Ibidem*.

(229) *Capital*, op. cit.

(230) Le 25 avril 2002, le journal *L'Équipe* parle des « liaisons dangereuses » entre le sport et la mafia.

faire du criminel de guerre, le milicien Arkan qui tuait et faisait tuer, violer, torturer, voler et pouvait, malgré cela, diriger le club d'Obilic sans émouvoir outre mesure les institutions internationales du football. Par ailleurs, la famille Kadhafi a investi financièrement, en toute tranquillité, au sein du club italien de la Juventus de Turin et le Milan AC est possédé par l'extrémiste de droite Silvio Berlusconi (231), sans parler de l'ex-sponsor de l'Olympique de Marseille, Khalifa Airways dont le patron se serait enrichi en Algérie de manière douteuse.

Les affaires criminelles ont, dans le sport, des ramifications incommensurables car, comme pour l'économie souterraine des grandes familles de la mafia, la diversification est une nécessité pour l'obtention des meilleurs rendements des capitaux investis. À ce jeu, les centres de formation du football, lieu idéal pour l'exploitation des enfants, permettent une forte plus-value. C'est sans doute ce qui explique que les révélations de l'automne 1998 n'ont pas mis fin aux situations d'esclavagisme et de traite des jeunes enfants africains et sud-américains. Dans le quartier de Matongué, à Bruxelles, de nombreux jeunes immigrés venus pour jouer au football vivent dans des taudis, sans horizon professionnel. *A contrario*, les joueurs qui intéressent les clubs professionnels belges sont régularisés « en deux ou trois jours, avec la mansuétude des ambassades, voire des communes » (232). Des enquêtes ont mis au jour l'existence de filières spécialisées dans l'exportation des joueurs mineurs vers la Belgique, c'est-à-dire qu'elles ont aussi révélé la complicité des clubs de football qui engagent de jeunes joueurs africains pour subir une nouvelle traite, un nouvel esclavagisme. La France connaît également ce phénomène. En effet, le 14 février 2000 était rendu public un rapport d'inspection des centres de formation des clubs de football (233). Il y apparaît que les mineurs étrangers d'origine non communautaire, principalement les jeunes originaires d'Afrique de l'Ouest, donc francophones, sont souvent dans des situations inacceptables. Ainsi Serge Lebri, arrivé en 1995 en France pour jouer au football a été expulsé à sa majorité en 1999. Issiaga Condé a été recruté par le club de Nîmes puis congédié et finira sans-papiers dans un centre de rétention. Pour ceux qui réussissent, les centres de formation deviennent un lieu de travail footballistique. Ils y subissent des déséquilibres affectifs, psychologiques et connaissent des difficultés scolaires. Mais il reste encore la question de la naturalisation et l'incroyable facilité avec laquelle certains de ces joueurs pourraient obtenir des papiers leur assurant la nationalité française, aidés sans doute par ceux que Jean Ziegler nomme « les délinquants d'État » (234),

(231) Kadhafi se serait approprié 5,31 % du capital du club turinois et la finale de la Coupe d'Italie, n'en doutons pas, par la grâce d'un accord juteux, a eu lieu en Libye.

(232) *L'Équipe*, 26 janvier 2000.

(233) Il s'agit du rapport de Jacques Donzel, *Le Recrutement, l'accueil, et le suivi des jeunes étrangers (hors Union Européenne) dans les centres de formation des clubs de football professionnels en France*, Rapport remis à la ministre de la Jeunesse et des sports le 30 novembre 1999.

(234) Jean Ziegler, *Les Seigneurs du crime. Les nouvelles mafias contre la démocratie*, op. cit., p. 283.



Willy Bihoreau, *Œuvres 2009*.

organisés en réseaux (mafia, puissances symboliques souveraines ou petits délinquants ?), et qui s'attaquent à la justice républicaine pour l'intérêt de quelques fripouilles.

Pour ceux qui pensent que tout cela n'est que vue de l'esprit, il est encore possible de parler de dopage. Bien sûr, nombreux sont les journalistes, les sociologues qui pensent encore que cela relève d'un acte individuel ou de petits réseaux *quasi* amateurs. La réalité est, malheureusement, toute autre et les relations aux réseaux criminels institutionnalisés sont parfois évidentes. Pour ce qui est des cyclistes, l'un des dopages les plus simples est la pratique dite du « pot belge », qui est un mélange de différents produits qui peut contenir de l'héroïne ou de la cocaïne (235). La présence de ces deux produits relève indubitablement de relations avec le monde de la drogue et du *deal*. Laurent Fignon, sans développer le sujet davantage, n'en fait pas mystère. Il raconte que sur la *Vuelta*, le Tour d'Espagne, les Colombiens, après la victoire finale de Lucho Herrera, « distribuaient de la cocaïne à qui en voulait, par paquet ! Les mécaniciens de l'équipe la faisaient passer en Europe cachée dans les cadres des vélos... » (236). Comment se procuraient-ils cette marchandise en telle quantité ? Quelle est la finalité d'une telle démarche ? Faire gagner des sportifs ? Sans doute, mais, mieux que cela, il s'agit aussi de créer des réseaux et des relations d'obligations qui permettent la commercialisation des produits, les paris clandestins et truqués, l'emprise d'un secteur où l'argent connaît des flux importants et dont les règles de fonctionnement sont suffisamment opaques pour permettre une telle pénétration. Même les méthodes de dopage plus sophistiquées connaissent des méthodes illicites ou mafieuses. Ainsi, dans la fameuse affaire dite « Puerto », le docteur Fuentes, qui est au cœur du dispositif, avoue, lorsque l'on évoque sa « collaboration » avec le Real Madrid et le FC Barcelone, avoir fait par trois fois l'objet de menaces de mort et avoir peur pour sa famille. Pour cette raison, il ne répond pas aux questions. Il raconte par ailleurs que la Fédération espagnole d'athlétisme l'avait envoyé, dans les années 1980, étudier dans les pays de l'Est les meilleures méthodes pour être performant. Cette affaire, qui pour l'instant n'a pas livré tous ses secrets, semble concerner de nombreux sportifs : athlètes, cyclistes, footballeurs, boxeurs et tennismen (237). Pourtant, par deux fois, elle a été classée sans suites. Nous sommes dans une situation où l'organisation du dopage n'est surtout pas une histoire personnelle, mais bien une organisation de réseaux souvent criminels et mafieux.

Et puis, il y a les rapports objectifs aux criminalités institutionnalisées. Là encore, Marseille est symptomatique de ce que le sport peut proposer. Lorsque Bernard Tapie était en charge du club, il faisait travailler

(235) *L'Équipe*, 19 juin 2006.

(236) Laurent Fignon, *Nous étions jeunes et insouciantes*, Paris, Grasset, 2009, p. 243.

(237) *Le Monde*, 8 décembre 2006.

Jean-Luc Baresi, qui passe pour être avec son frère Bernard, celui qui a pris la relève des parrains marseillais. Soupçonné d'extorsions de fonds, de menaces de mort, il fréquente également les familles du milieu marseillais et principalement les Cassone dont le père, Roland, fut le bras droit des parrains de la grande époque, à savoir Gaëtan Zampa et Francis « le belge » Vanverbergh. Selon les Renseignements Généraux, Baresi aurait « des liens avec un clan mafieux de Palerme » (238). Ces mêmes Renseignements Généraux, dans leurs notes datées du 8 mars 2002, laissent entendre que la « Brise de mer », l'une des plus importantes organisations criminelles françaises, dont le centre est le café du même nom sur le port de Bastia, investirait de manière occulte dans les clubs de Marseille, Monaco, Cannes, Nice, Bastia et Ajaccio. Après Tapie, Robert Louis-Dreyfus continua, pour le club marseillais, d'entretenir des relations avec le milieu. Celui-ci jouait en effet au poker avec le « parrain » Francis « le Belge », quant à Rolland Courbis, ses relations avec les milieux varois et corses (239) ne sont plus un secret depuis longtemps. N'y a-t-il pas également des rumeurs sur l'existence de trafics de stupéfiants au sein des tribunes du stade vélodrome de Marseille (240) ? De plus, le club de football niçois, l'OGC Nice, a été acheté, en début de saison 2002-2003, par des hommes dont les rapports avec le milieu sont pour le moins étroits (241). Nous y trouvons d'ailleurs Robert Cassone, le fils de Roland.

Tout cela concerne le football, certes, mais le sport, dans sa « totalité concrète » (242), est traversé par ses rapports avec la grande délinquance. Le tennis, comme le patinage artistique russe, possède d'étroits rapports avec la mafia de ce pays qui, elle-même, possède des ramifications internationales et soumet le sport mondial à ses propres méthodes. Chamil Tarpichev, président de la Fédération russe de tennis et du Fonds national des sports, permit à cette fédération d'obtenir « d'importantes exemptions fiscales en matières d'importation d'alcool et de tabac » (243). Certains détournements financiers, huit milliards de dollars en 1995, ont fait défaut dans les caisses, déjà peu pleines de l'État, alors que lui-même s'enrichissait et fréquentait la mafia russe. Dans cette ambiance, la crainte du joueur allemand Tommy Haas qui pense avoir été empoisonné (244) lors d'une rencontre de Coupe Davis, peut être prise au sérieux, d'autant plus si les paris clandestins étaient nombreux ce jour-là. Tarpichev devint même, durant cette période, membre du CIO et ami de Tokhtakhounov, considéré comme

(238) Frédéric Ploquin, *Parrains et caïds. La France du grand banditisme dans l'œil de la PJ*, Paris, Fayard, 2005, p. 368.

(239) *L'Équipe*, 1^{er} février 2002.

(240) X, entretien avec l'auteur, août 2002.

(241) *Libération*, 2-3 mars 2002.

(242) Voir Karel Kosik, *La Dialectique du concret*, Montreuil, Les Éditions de la Passion, 1988.

(243) *Le Monde*, 29 novembre 2002.

(244) *Libération*, 9 novembre 2007.

l'un des membres importants du crime institutionnalisé des ex-républiques soviétiques. Ce dernier est soupçonné d'avoir participé à des escroqueries en Allemagne, à des extorsions de fonds et à des trafics d'armes, de stupéfiants et d'objets d'art ainsi que d'avoir truqué les compétitions de patinage artistique lors des Jeux olympiques de Salt Lake City (245). Mais la délinquance d'État dénoncée par Ziegler n'est pas l'apanage des ex-pays communistes. Le dopage d'État, qui a tant fait scandale au sein des pays du bloc de l'Est, existe également au sein des pays occidentaux et l'Italie en est la parfaite démonstration. Les travaux des docteurs Ferrari et Conconi – ce dernier a été recteur de l'université de Ferrare et est soupçonné d'être la plaque tournante du dopage en Italie (246) – ont participé de cette délinquance, avec l'accord tacite du Comité olympique national italien (CONI). Le docteur Conconi avait également des responsabilités en ce qui concerne la lutte antidopage au CIO, en étant membre de la commission médicale et président de la commission médicale de l'Union cycliste internationale (UCI).

Le dopage est devenu en Italie, par la force du juge Raffaele Guariniello, une véritable affaire d'État puisque ce dernier, se saisissant de plaintes de femmes de joueurs de football qui avaient le malheur de perdre leur mari de manière prématurée, découvrit que les joueurs italiens étaient atteints d'une maladie particulièrement rare. En effet, la sclérose latérale amyotrophique est en passe de devenir une maladie professionnelle chez les footballeurs puisqu'elle a causé la mort de treize footballeurs et que quarante autres cas – série en cours – sont déclarés. D'un point de vue statistique, un seul cas aurait dû être détecté sur les 24 000 footballeurs étudiés sur la période 1960-1996. Cette maladie serait peut-être liée aux prises de produits anti-inflammatoires qui permettent aux sportifs de pratiquer malgré des douleurs diverses, alors qu'ils devraient être mis au repos. Mais ceci, tout le monde le comprend aisément, n'est rentable ni pour le sportif ni pour l'institution qui le paye (club, sponsors, etc.) (247). L'affaire dite des « veuves du *calcio* » ne se limite pas à cette maladie puisque les footballeurs professionnels connaîtraient un taux de cancer double de celui observé chez une population dite « normale » (il s'agit de cancers du foie, du colon, de la thyroïde ou de leucémie). Pour le docteur Donati, la seule solution face à ce drame de santé publique est l'arrêt de certaines compétitions.

Bien sûr, on ne peut oublier les nombreuses affaires du CIO, puisque de nouvelles apparaissent sans cesse : les pots-de-vin, les compromissions, les détournements de fonds, les corruptions, les nominations douteuses des membres, les désignations tout aussi douteuses des villes organisatrices, l'histoire politique de Juan Antonio Samaranch, président durant de longues années. Franquiste de choc, ce dernier conserva ses amitiés avec les

(245) *Libération*, 8 janvier 2003.

(246) *Libération*, 13 janvier 2003.

(247) *Libération*, 6 janvier 2003.

dictateurs de tous bords au point de faire nommer leurs amis au CIO. Ainsi Bob Hasan, homme de main et de confiance de Suharto, dictateur indonésien, co-responsable dans les années soixante de la mort ou de la disparition d'un demi-million d'hommes et de femmes, assassinés, torturés, affamés dans les goulags indonésiens – ce qui permit à l'un comme à l'autre un bel enrichissement – devint-il membre du CIO mais, également, membre de la commission exécutive de l'athlétisme (248) puisqu'un honneur sportif est souvent multiple.

Le journaliste Frédéric Ploquin, tout au long de son parcours sur le grand banditisme et le crime organisé, rencontre ceux qui tirent les ficelles, les « parrains », comme on les nomme, les chefs de clan. Ce voyage l'amène à rencontrer de nombreux personnages, sportifs ou proches de ces milieux et la liste pourrait être longue : il y a Karim Maloum, ancien joueur de rugby à Perpignan qui fût membre de la *Dream team*, une bande de dangereux malfaiteurs dont les ramifications et les amitiés les amènent à connaître les parrains du crime institutionnalisé ; Jean-Jacques Naudo, participant à la même bande et ancien international de rugby à XIII ; Florian Choby, ancien pilote de course participant à des vols de voitures pour le clan Horneq ; Jacques Grangeon, un enseignant de karaté qui deviendra l'un des caïds du milieu lyonnais et qui s'exilera en Espagne ; François Vanverberghe, ancien joueur de football professionnel, neveu de Francis, l'un des parrains marseillais et lui-même impliqué dans les « affaires » ; Jean-Christophe Cano, ancien joueur de l'OM et qui, associé à Robert Cassone (249) et François Mouret, fils de Roger Mouret, ami de Rolland Cassone et Gilbert Sau désire acquérir le club de l'OGC Nice ; Mohamed Dridi, champion du monde de kickboxing, qui assure la sécurité dans les boîtes de nuit, répertorié au fichier du grand banditisme ?

Il y a ceux, également, que l'on ne fait que croiser en compagnie d'individus liés au « milieu » ou rendant quelques menus services. Christophe Tiozzo, ex-champion du monde de boxe, lié à Éric Pasquet, proxénète qui se fera assassiner un soir de combat et de virée avec le boxeur ; le footballeur professionnel Patrick Barul, joueur de Lens et de Nice qui sous-loue officiellement un appartement à Joseph Menconi, ami d'Antonio Ferrara et auteur de plusieurs homicides ; Cyril Rool, footballeur professionnel dans les mêmes clubs, qui présentera Menconi à Barul, est ami avec un certain Stéphane qui procurera une moto pour Menconi lors de sa cavale ; Bernard Lacombe, ancien joueur professionnel de football, ancien avant-centre de l'équipe de France, bras droit de Jean-Michel Aulas, le président de l'Olympique lyonnais, aperçu en compagnie de Jacques Grangeon, le caïd lyonnais qui tente de servir d'intermédiaire dans des transferts de joueurs ; Rolland

(248) Voir sur ces sujets les ouvrages d'Andrew Jennings, particulièrement *La Face cachée des Jeux olympiques*, *op. cit.*

(249) Qui est le fils de Roland Cassone, l'un des parrains du milieu marseillais et fiché au grand banditisme.

Courbis, ancien joueur professionnel, entraîneur, dont les relations avec le parrain toulonnais Jean-Louis Fargette, assassiné en 1993, sont connues ainsi que son amitié avec Dominique Rutily, président du club de football de Calvi, mais également membre de la « Brise de mer » (l'un des clans les plus dangereux) et assassiné en 1996 en présence de Rolland Courbis, lui-même blessé (250). Luis Fernandez a, pour sa part, été embauché par le milliardaire Arcadi Gaydamak qui a fait fortune en exploitant les mines de phosphate au Kazaksthan, des fermes avicoles et des placements immobiliers et qui dirige le club du Betar Jérusalem. Néanmoins, cet éminent personnage a fait l'objet « d'un mandat d'arrêt international » (251) dans le cadre d'une vente d'armes illégale en Angola et est soupçonné par la police israélienne de blanchiment d'argent, alors que son fils aurait investi 22 millions d'euros dans le rachat de la moitié du capital du club de football anglais de Portsmouth (252).

Le football bulgare connaît également ses cadavres. Le 18 décembre 2002, Karo Akopovic, homme d'affaires et président du club de D2, le Vihar Valchi Dol, est assassiné. Le 7 mars 2003, Iliya Pavlov, président du Chernomorets Varna et, sans doute, première fortune du pays, est assassiné d'une balle dans le cœur par un *sniper*. Le 7 octobre 2003, Nicolay Tsvetin, bras droit de Georgi Iliev, président du Loko Plovdiv, échappe à un attentat ; un de ses gardes du corps est blessé et le propriétaire du restaurant où il dînait est tué. Le 6 avril 2004, Dimitar Stefanov, fils du président du Slavia Sofia est enlevé ; il ne sera jamais retrouvé. Le club appartient à Mladen Mihalev, qui est soupçonné d'appartenir à la mafia. Le 30 septembre 2004, Milcho Bonev, dirigeant du Slavia Sofia, ex-salarié de la société VIS, fondée par le frère de Georgi Iliev et passé à la concurrence (deux entreprises douteuses), est assassiné par de faux policiers en compagnie de cinq gardes du corps. Le 1^{er} mars 2005, Nicolay Popov, ex-président du Lokomotiv Plovdiv (jusqu'en 1996), est assassiné. Georgi Kalopatirov, membre du comité directeur du club, surnommé « l'Italien », le sera également ainsi que Petrar Petrov, autre officiel du club et surnommé « la Béquille ». Georgi Iliev, président du Lokomotiv Plovdiv, est également tué d'une balle dans le cœur par un *sniper*. Ami de l'ancienne vedette du football bulgare, Hristo Stoïchkov, Iliev passait pour l'une des principales figures du crime institutionnalisé bulgare puisqu'il était soupçonné de trafic de drogue et de racket (253). Son frère avait été assassiné dix ans plus tôt. Le sport bulgare est donc sans doute l'une des cibles privilégiées de la criminalité institutionnalisée. Les relations des clans et familles sportives bulgares, principalement sur le trafic

(250) Voir sur ces histoires Frédéric Ploquin, *Parrains et caïds. La France du grand banditisme dans l'œil de la PJ*, *op. cit.*

(251) *L'Équipe*, 3 mars 2006.

(252) *Ibidem*.

(253) *L'Équipe magazine*, n° 1215, 24 septembre 2005.

de drogue, ne fait pas de doute, et l'internationalisation des criminalités sportives non plus.

Sans doute que la personnalité la plus connue dans ce milieu reste Roman Abramovitch, le président du club de Chelsea, dont l'ascension politique et économique ne peut qu'étonner. Depuis quelques années déjà, les soupçons les plus sûrs s'accumulent. Il aurait été proche d'Anton Malevski, chef disparu de l'une des plus puissantes institutions criminelles de Russie (254) et s'est allié avec Mikhaïl Tchernoi et Oleg Depiraska en créant un groupe industriel, Rusal, issu de l'appropriation douteuse (pressions, mise en faillite, relations avec différents milieux du crime...) de différents secteurs industriels et de la fuite des propriétaires. Ce même Tchernoi est soupçonné de meurtres, crimes et délits financiers depuis de longues années (255). La question au centre de cela est la suivante : les sommes investies par Abramovitch dans le football, qui semblent hors mesures et qui parfois dépassent les valeurs des joueurs embauchés, ne sont-elles pas une manière de réengager, dans un circuit légal et sur le marché occidental, des sommes gagnées en Russie par des moyens douteux ?

En conclusion, il est remarquable que les exemples pris tout au long de ce développement soient particulièrement liés au football. Cela ne démontre pas que seul ce sport est concerné, mais que le crime institutionnalisé va de préférence sur les lieux de rentabilité du capital. Cela permet de valider le modèle développé par Jean Ziegler. Il s'agit bien d'une organisation économique de type capitaliste structurée, sans doute son stade le plus développé, selon les paramètres de maximalisation du profit. La hiérarchie, de forme militaire et le silence systémique y sont respectés (256). Dans le même temps, le macro-système sportif, comme la criminalité institutionnalisée, repose sur une formation sociale ethnocentrique, un système clanique et de réseaux, qui organise la reproduction sociale et idéologique au sein des institutions ainsi que son développement. Cette criminalité institutionnalisée n'utilise pas le sport, c'est la philosophie même du sport en tant que modèle idéologique parfait du capitalisme qui s'offre aux logiques criminelles. La compétition névrotique infinie que propose la pratique sportive – dont la finalité serait un hypothétique dépassement de soi afin d'inscrire dans une histoire mythifiée et légendaire un record ou le nom d'un champion – ouvre sur toutes les logiques criminelles, car elle est par excellence la philosophie de la domination : la prostitution des corps, les trafics de produits illicites, les violences, l'introduction du crime institutionnalisé dans l'économie licite pour la faire ployer et, par capillarité, se l'appropriier ou blanchir ce qui est utile, le développement de l'économie sportive illicite et des réseaux.

(254) *Le Monde*, 27 novembre 2002.

(255) *Ibidem*.

(256) Ainsi le footballeur José Aloisio, parfait modèle d'obéissance et de crétinisation, déclare lors de son procès : « Je ne sais plus quand je suis devenu portugais. Monsieur Gérard (Soler) et mon ami Edinho m'ont dit que c'était bon pour mon club » (*Aujourd'hui*, 30 avril 2002).

Ce développement criminel au travers du macro-système sportif a de nombreux avantages et participe de la mutation de la criminalité institutionnalisée. Il permet la concomitance des crimes de haute et de basse intensités, c'est-à-dire de ce que l'on pourrait nommer la petite et la grande criminalité. Il les fait se côtoyer et relever de la même logique en produisant le détour du regard puisque le sport est lui-même un modèle comportemental inattaquable. Les différentes « familles » du sport, l'institution dans sa totalité, trempent donc allègrement dans le cloaque du crime institutionnalisé international – une importante et nouvelle strate du « troisième âge du capitalisme » (257) non théorisée par Ernest Mandel.

Patrick Vassort

*Maître de conférences en Sociologie-HDR
Centre d'étude et de recherche sur les risques
et les vulnérabilités (CERReV)
Université de Caen*

(257) Ernest Mandel, *Le Troisième âge du capitalisme*, Paris, Les Éditions de la Passion, 1997.